



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 28 novembre 2024

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 28 novembre 2024 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 29 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mardi 12 novembre 2024.

La séance est ouverte à 20h06.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Emilia RIBEIRO, Sarah JAUBERT, Edoe Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Chabane CHALAL, Hawa COULIBALY, Rose-Marie BOUSSAMBA, Annick LE POUL, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Loutfi-Rahman OULALIT, Medhi IDOUHAMD, Oulfa ZRIDATE, Emmanuelle BOURNEUF, Afia Marthe GBAGUIDI, Kévin MERIGOT, Agnès-Simone FRAN CART, Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Nicolas GERARD, Loïc BAYARD, Nathalie MONDIN.

SONT REPRÉSENTÉS

Gabriel LAUMOSNE a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Soulé Mohamed NGAIDE a donné pouvoir à Annick LE POUL, Délila M'HENNI a donné pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI a donné pouvoir à Edoe Koko MENSAH, Jean-Michel DIDIN a donné pouvoir à Rose-Marie BOUSSAMBA, Michèle DESCAMPS a donné pouvoir à Françoise MARHUENDA.

SONT ABSENTS

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, la dernière fois vous aviez la lourde tâche d'être secrétaire de séance, le 26 septembre dernier. Avez-vous constaté dans le procès-verbal des choses à nous remonter ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je crois que j'avais signalé une ou deux coquilles, c'est tout.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des remarques sur le compte rendu ? Je n'en vois pas, je considère que cela va à tout le monde.

Le procès-verbal du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Monsieur le Maire : Vous avez été informés des décisions que j'ai prises en application de la délégation que vous m'avez accordée en conseil municipal. Avez-vous des questions ? Vas-y Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD : Ce n'est pas une question parce que c'est quand même assez explicite dans le relevé, c'est la 351, notamment les 11 952 € à destination de la Fête de l'Humanité pour la

réserve d'un barnum les 13, 14 et 15 septembre dernier. Ce n'est pas une question, c'est plus pour partager mon ressenti. J'étais plutôt sidéré de voir un tel usage de l'argent public, je vous le dis et je compatis avec les Ulissiens, pour ceux qui ont du mal à payer leur taxe foncière et qui voient que l'usage de l'argent public peut servir à financer des activités militantes.

Monsieur le Maire : Militantes ?

Monsieur Loïc BAYARD : La Fête de l'Humanité.

Monsieur le Maire : La Fête de l'Humanité c'est quelque chose de militant. D'accord.

Monsieur Loïc BAYARD : Chacun sa perception.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Loïc BAYARD : Je dis simplement que c'est juste dommage

Monsieur le Maire : Quand vous entendez « militant », c'est dans quel sens pour le coup ?

Monsieur Loïc BAYARD : La Fête de l'Humanité, c'est quand même très engagé. Je ne vois pas l'intérêt d'engager des finances communales pour un barnum en plus, 12 000 € quasiment, enfin 11 952 €, ce n'est pas une petite somme. La finalité derrière c'est de mettre en valeur Les Ulis, très bien, mais ça reste quand même une somme conséquente par rapport au contexte actuel de crise de pouvoir d'achat et de forte inflation. Je pense qu'un peu de sobriété par rapport à ça...

Monsieur le Maire : OK. Je comprends votre remarque et du coup ça va me permettre de pouvoir embrayer là-dessus.

Effectivement, c'est une somme que nous avons souhaité consacrer pour essayer, de concert d'ailleurs avec une autre commune, dans une optique y compris de valorisation du territoire de la CPS, de nous rendre dans le premier festival en termes de fréquentation puisque l'on dépasse 400 000 sur le week-end, le mémoire. Excusez-moi le terme, ça va vous plaire puisque vous êtes plutôt un homme de droite, en termes de marketing territorial, on est sur quelque chose qui est plutôt « rentable ». Pourquoi avons-nous fait ce choix ? Parce que nous avons, et c'est vrai, aux Ulis travaillé un peu sur l'image notamment l'attractivité que pouvait avoir la ville à certains égards et nous avons regardé avec beaucoup de lucidité les événements qui nous offraient la possibilité d'avoir devant nous un public d'environ 400 000 personnes. Ils ne sont pas tous évidemment passés devant le stand des Ulis, mais sachez que nous avons eu la chance de voir énormément de monde passer et puisque c'est un festival très engagé, sachez que nous avons eu des gens de tous horizons politiques qui sont d'ailleurs venus à notre demande sur le stand. C'est le cas par exemple de François DUROVRAY, Président du Département, qui est comme vous le savez aujourd'hui ministre du gouvernement : il est venu très simplement échanger dans le cadre d'un débat. C'est le cas également de la préfète de l'Essonne ou du sous-préfet qui sont venus sur un stand municipal comme il y en a 3 ou 4 autres en Essonne avec ce même type de pratiques, c'est le cas également de la ville de Brétigny, également d'une autre couleur politique. Nous avons essayé de voir quel serait l'impact d'un point de vue image et effectivement, vu l'enjeu, c'est une dépense qui paraît conséquente quand on la pose comme ça, il n'en reste pas moins que par rapport à l'ampleur de l'événement, cela nous a semblé pertinent de tenter le coup.

Il reste effectivement que pour évaluer l'utilité de ce type de dépense publique, à chaque fois que l'on fait une dépense publique il faut savoir en évaluer l'utilité, je peux vous dire que la dépense en soi n'était pas un barnum, mais un stand qui était à la Fête de l'Humanité. Il y a effectivement derrière trois jours qui ont été assurés de façon bénévole par les élus et d'autres personnes pour pouvoir à la fois mettre en avant Les Ulis sur place et assurer un certain nombre de débats qui

correspondent à ce que nous avons voulu faire vivre à l'intérieur de ce stand c'est-à-dire une réflexion globale sur l'avenir des collectivités à l'heure où il y a une difficulté pour le pouvoir d'achat de tout le monde et aussi une grosse difficulté pour les services publics. Il ne nous a pas semblé inutile d'aller dans un festival engagé, vous avez bien raison de le dire, et vous êtes quelqu'un d'engagé, ce n'est pas un gros mot. Il nous a semblé intéressant de pouvoir proposer à notre action municipale de valoriser à la fois l'image de la Ville des Ulis, mais également les actions qui ont cours dans la municipalité, mais aussi dans la communauté d'agglomération.

C'était une façon de tester l'utilité pour une ville de prendre un stand sur un festival où il y a plus de 400 000 personnes qui passent. C'est le premier festival de France en termes de fréquentation, de mémoire. Nous avons la chance, ça se passe sur le territoire essonnien, on n'a pas à rougir de se dire « mettons en valeur ce qu'il y a de beau dans ce territoire ». Vous avez là-dessus une chance extraordinaire de pouvoir montrer ce que c'est que Les Ulis. Vous n'êtes pas sans savoir que quand on parle des Ulis pour les gens qui ne connaissent pas forcément la ville, il y en a qui auront une image extrêmement positive, d'autres extrêmement négatives, vous le savez, tout le monde le sait et je pense que c'est aussi comme ça que l'on peut redorer le blason de notre collectivité.

Et je précise aussi, cela vous intéressera, que comme c'est un festival engagé, on croise régulièrement des gens qui travaillent dans la fonction publique territoriale et comme toutes les collectivités de France, notre ville est parfois en difficulté pour recruter sur des postes clés, des postes qui techniquement nécessitent une certaine appétence et certaines compétences. Nous avons aussi pour ambition de montrer ce que pouvait faire la Ville des Ulis et de trouver pourquoi pas les perles rares qui ce jour-là ne se déplaçaient pas forcément uniquement pour l'engagement parce qu'il y a aussi de la musique. Et parmi les 400 000 personnes qui étaient présentes, bien malin celui qui pourra dire quelle était la couleur politique des passants qui sont venus voir Louise Attaque ou autres grandes stars qu'il y avait pour la Fête de l'Humanité. J'espère que l'année prochaine vous aurez l'occasion de prendre une place et de venir voir, de juger par vous-même pour voir l'utilité et voir ce que c'est que cet événement. Je ne sais pas si vous êtes déjà venu à la Fête de l'Humanité...

Monsieur Loïc BAYARD : Une question : l'année prochaine, vous remettez ça ? J'en profite.

Monsieur le Maire : Vous savez quoi, j'ai envie de vous dire « chiche, mais si on remet ça, vous viendrez ».

Monsieur Loïc BAYARD : Je ne m'engage pas.

Monsieur le Maire : Juste aussi pour vous rassurer, nous avons tous, bénévoles, payé nous-mêmes nos places avec notre argent à nous sans que nous ayons recours à de l'argent public supplémentaire. C'est une façon aussi de voir et je pense qu'il y a des moments où il faut savoir prendre ce type de risque pour un peu valoriser la commune des Ulis et ce que nous faisons les uns et les autres, vous aussi d'ailleurs parce que ce n'était pas un stand partisan pour dire que nous sommes formidables. C'était pour valoriser l'action municipale comme quand nous faisons des actions de communication, quand vous publiez une annonce dans la gazette de l'emploi, la gazette des collectivités, comme nous faisons quand nous allons adhérer à l'AMIF, je pense que vous poserez la question tout à l'heure, l'association des maires d'Île-de-France. Ça va dans la même logique et du coup j'attends votre position à ce moment-là avec grand plaisir.

Je vais laisser Annick compléter, Annick qui connaît très peu la Fête de l'Humanité.

Madame Annick LE POUL : Oui, pas depuis le berceau, mais presque. Je voulais également ajouter que c'est aussi l'occasion de mettre en avant des artistes locaux, tu as parlé de la musique, mais

c'est aussi l'occasion que des jeunes artistes du territoire puissent se produire devant un large public. Effectivement quand on parle de 400 000 personnes, même si elles ne sont pas toutes passées sur le stand, cela permet à ces artistes de mettre un pied à l'étrier et sur leur carte de visite ils peuvent dire qu'ils se sont produits à la Fête de l'Humanité. C'est une carte de visite pour des artistes, donc Loïc, l'année prochaine si vous voulez je tiens à votre disposition des billets à tarif militant.

Monsieur le Maire : Il y a d'ailleurs le groupe de rock ulissien Shaker Poisson qui est venu avec grand talent nous montrer ce qu'il savait faire sur scène. Donc rendez-vous l'année prochaine, Loïc, avec ou sans stand.

D'autres questions ? Vas-y, Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Très jolie tribune, Monsieur le Maire. Moi c'était la 349 sur le service Fabrique citoyenne, c'était pour avoir un peu d'information sur le voyage d'un agent et d'un conseiller municipal aux États-Unis pour la somme de 5 038 €.

Monsieur le Maire : Alors, nous avons là-dessus de mémoire une avance de fonds si je ne dis pas de bêtises. C'était une intervention, c'est l'ONU qui proposait effectivement à la collectivité de permettre à un profil d' élu, nouvellement élu, avec un âge assez bas, aux alentours de 30 ans de venir intervenir dans le cadre d'une opération internationale. C'est l'ONU qui proposait ce dispositif et c'est justement l'ONU qui nous a sollicités en demandant par le biais de la Fabrique citoyenne si nous avions possibilité d'envoyer quelqu'un sur place. Normalement c'est une avance de fonds qui sera intégralement prise en charge par l'ONU, mais il fallait avancer les fonds pour permettre ce voyage.

Madame Mériam HADDAD : D'accord. Et comment cela s'est-il passé ?

Monsieur le Maire : Écoute, comme ce n'est pas à l'ordre du jour, je proposerai à l' élu qui doit travailler sur une présentation, en bureau municipal, du retour de ce voyage, de le faire en conseil municipal ou en commission, ce sera peut-être intéressant.

Madame Mériam HADDAD : Je crois que je n'assiste pas à cette commission, c'est pour ça que je pose la question.

Monsieur le Maire : Je pense que l' élu en question pourra te faire passer les messages, il n'y a pas de souci.

Madame Mériam HADDAD : D'accord. Une autre question, la 346. Juste pour savoir, autant le fait que l'on mette à disposition des équipements sportifs pour l'université, ça ne me pose pas de souci, autant sur le club de modélisme du comité d'entreprise Safran, je vois qu'il y a une facturation : peut-on avoir les montants des facturations ?

Monsieur le Maire : Je crois que c'est la même que pour des associations, de mémoire. C'est un comité d'entreprise.

Madame Mériam HADDAD : On facture pour les associations ?

Monsieur le Maire : Il me semble que pour les associations ulissiennes... Si je ne dis pas de bêtises, ça dépend, par exemple pour une salle des fêtes au bout de deux fois ils peuvent avoir une facturation, tu le sais. Pour les équipements sportifs, j'avoue que je ne saurais pas te répondre, mais je vais demander des informations là-dessus. Il y a une facturation qui a été faite au comité d'entreprise, a priori oui.

Madame Mériam HADDAD : C'est marqué.

Monsieur le Maire : C'est le montant que tu veux savoir. On te trouve ça. C'est le comité d'entreprise, ce n'est pas pour Safran, je ne suis pas un grand...

Madame Mériam HADDAD : Oui, mais c'est Safran quand même.

Monsieur le Maire : C'est le comité d'entreprise.

Madame Mériam HADDAD : Oui, mais c'est Safran quand même.

Monsieur le Maire : Tu expliqueras aux comités d'entreprise de France... en plus c'est pour le salon du modélisme, enfin c'est pour le modélisme, ce n'est pas non plus, tu vois ce que je veux dire. À moins que tu aies quelque chose à dire sur Safran, peut-être...

Madame Mériam HADDAD : Rien à dire sur Safran. C'est juste que c'est la porte ouverte à beaucoup d'autres comités d'entreprise et à un moment donné on va se poser la question, voir si on privilégie les associations des Ulis ou les comités d'entreprise des gros secteurs de Courtabœuf, du plateau de Saclay, de manière générale.

Monsieur le Maire : Là-dessus, qu'il n'y ait pas de doutes, il n'y a pas d'association sportive ulissienne qui a dû céder sa place ou perdre un créneau pour laisser un comité d'entreprise, mais Monsieur MENSAH va peut-être apporter deux ou trois éléments.

Monsieur Koko MENSAH : Je crois que cette question ne se posait pas quand on est arrivé. C'est une location qui datait d'il y a très longtemps et le comité d'entreprise Safran a fait une demande pour pouvoir utiliser nos équipements en location entre 12 et 14 heures, c'est ce qui a été fait longtemps, toujours, et ça continue.

Monsieur le Maire : A priori, ce n'est pas un nouvel événement. Oui, vas-y.

Madame Mériam HADDAD : Ce n'est pas parce que ça fait longtemps que c'est pour autant une bonne idée et une bonne décision. Là, on est dans les relevés de décision, tu nous donnes la possibilité de nous interroger sur des décisions et on le fait. Si à chaque fois on nous dit que ça se fait depuis longtemps donc c'est comme ça, non.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ce que je te dis, Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Je n'ai pas dit que c'était toi qui l'avais dit.

Monsieur le Maire : Il ajoute un complément d'information...

Madame Mériam HADDAD : Mais ce n'est pas parce que c'est fait depuis longtemps que ça doit continuer.

Monsieur le Maire : Mériam, personne ne dit le contraire. Personne n'a dit qu'il ne fallait pas réinterroger les pratiques, d'ailleurs c'est ce qu'on fait depuis le début de ce mandat, réinterroger les pratiques qui avaient lieu depuis très longtemps et il y en a beaucoup qui n'étaient pas bonnes. Pour ce qui est de celle-ci, je t'avoue qu'entre 12 et 14 heures, si ça ne pose pas de problème et que ça permet à un comité d'entreprise qui est une entité qui a, on ne va pas se mentir, une vocation sociale importante pour des salariés qui tous les jours viennent aux Ulis dans une entreprise qui se trouve ici... D'ailleurs, je crois que l'activité va se regrouper dans un siège et ne pas forcément rester sur le parc d'activités, de toute façon la question ne se posera peut-être plus demain. Je t'avoue que je n'y vois pas forcément de grosse problématique. En revanche, réinterroger les pratiques et notamment tu me demandes... Si vous arrivez à retrouver les montants, je te le donne. C'est une association donc à mon avis c'est comme pour toute association de la ville qui fait une demande.

Madame Mériam HADDAD : Ma question était vraiment sur les tarifs.

Monsieur le Maire : J'ai compris, c'est noté. Si ce sont les mêmes tarifs que d'habitude sur les associations, cela veut dire que c'est le tarif pour les associations, mais j'attends qu'on me le confirme. Avez-vous d'autres questions ? Non, vous êtes bien calmes.

Je vous propose que vous me donniez acte de cette communication.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Lodovico. Hier soir, nous avons un conseil communautaire fort intéressant, n'est-ce pas chère Françoise ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Parmi les points que j'ai relevés de ce conseil communautaire, il y a notamment le rapport 2024 sur la situation de l'Agglo en ce qui concerne le développement durable et notamment la mise en œuvre du PCAET, le Plan Climat Air Énergie du Territoire, premier point intéressant.

Deuxième point que j'ai noté, c'est la gare routière de Massy, Clovis tu pourras sans doute amener des précisions le cas échéant. Tous les utilisateurs ont vu que les travaux ont été menés jusqu'à un certain point et ont été interrompus. Là il y a eu une rallonge de 6,1 millions d'euros, dont un tiers pour le bloc local, c'est-à-dire 1,3 million d'euros pour la CPS pour finir de réaliser tous les aménagements prévus. Effectivement au terme de cela, nous aurons une belle gare routière.

Dans le domaine des finances, il y a eu deux points. D'abord la modification du pacte fiscal d'une part pour intégrer l'évolution du périmètre de la Politique de la Ville dont on parlera tout à l'heure et deuxièmement pour modifier les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire. C'est un peu technique, mais la dotation de solidarité communautaire était répartie en prenant en compte parmi les critères la CVAE qui est en cours de suppression, qui a été supprimée donc il fallait supprimer un certain nombre de nouvelles modalités. Cela a donné lieu à des débats un peu difficiles parce que chacune des communes essaie de voir qu'à cette occasion elle n'y perd pas par rapport à la situation antérieure. Nous sommes enfin arrivés à un compromis et cela a donc été voté hier soir. Dans le domaine des finances, il y a eu également un certain nombre de décisions modificatives du budget principal et des principaux budgets annexes, essentiellement pour intégrer des apurements, des dépenses rattachées à l'exercice 2023, mais on peut noter quand même qu'il y a eu une actualisation à la baisse de l'ordre de 600 000 € de la fraction de TVA versée à la CPS. Cela veut dire que cette recette s'avère inférieure de 600 000 € à ce qui avait été initialement notifié par les services fiscaux. 600 000 € par rapport au budget de la CPS, on va dire que ce n'est pas grand-chose, mais ça dénote quand même une tendance. En effet, alors qu'en 2022 les recettes liées à la fraction de TVA avaient été supérieures aux prévisions, cette tendance s'est inversée fin 2023 et les prévisions de recettes sont régulièrement revues à la baisse par rapport aux notifications de l'État. Conjuguées aux mesures envisagées par le projet de loi de finances 2025, avec en particulier un prélèvement important sur les recettes, cette tendance va impacter fortement le budget 2025 de la CPS. On verra ce que donnera le débat d'orientation budgétaire qui aura lieu à la CPS le mois prochain puisque le vote du budget est prévu au mois de janvier, mais effectivement nous sommes passés en 2021-2022 où la situation de la CPS semblait relativement correcte surtout comparée à celle des communes, à une perspective un peu plus délicate et il faudra sans doute faire des choix difficiles pour le futur.

Pour terminer sur une note plus positive, je dirai que nous avons peut-être des perspectives intéressantes dans le domaine de l'eau. Vous savez que s'est constitué le syndicat mixte du sud francilien pour essayer de récupérer la propriété des outils de production de l'eau, des négociations difficiles avec Suez. Nous avons une perspective un peu plus positive et il est envisagé, il faudra voir si cela se traduira dans les faits, que la CPS intègre pleinement ce syndicat.

Monsieur le Maire : C'était le sens de la lettre que le Président et le Vice-Président en charge de la question de l'agglomération Paris Saclay ont adressée au syndicat mixte fermé c'est-à-dire que les

négociations, même si elles restent évidemment confidentielles pour l'heure, semblent s'acheminer vers une solution qui irait dans le sens de notre volonté commune de se réapproprier l'usine de production et le réseau interconnecté sud francilien qui alimente la Ville des Ulis en eau potable notamment. Ce serait vraiment une révolution conjointement applaudie par les différents bords politiques que comptent l'Essonne et les différents territoires, et qui nous permettrait de détenir l'outil de production et de distribution de l'eau potable. Je pense qu'avec les temps qui viennent, c'est un investissement plus que nécessaire, en tout cas cela fait partie de nos engagements politiques, cher Loïc, et effectivement là-dessus nous avons plutôt de belles choses à voir.

Pour la gare de Massy, il y a effectivement de réelles problématiques d'augmentation des coûts, notamment des matières premières. C'est sans doute un projet qui n'était pas forcément, je le dis ici et j'ai eu l'occasion de le dire, calibré suffisamment de façon efficiente pour accueillir une des principales gares routières du département de l'Essonne et de la région parisienne, tout simplement parce que vous avez plusieurs dizaines de milliers d'usagers et que l'objectif est d'abord de sécuriser les modes légers c'est-à-dire que les piétons qui descendent des bus puissent être en sécurité. C'est pour cela qu'il y a une passerelle qui permet de monter à l'étage et de ne pas rencontrer les bus comme c'était le cas avant. Pour autant la fonctionnalité actuelle n'était pas bonne, mais la fonctionnalité de demain n'est pas forcément celle que je souhaiterais lorsque l'on dépense aujourd'hui quasiment 28 millions d'euros. Nous avons aujourd'hui des assurances de financement parce que le pire aurait été que l'on soit obligé d'arrêter le chantier définitivement et de le revoir complètement. Les financeurs c'est-à-dire l'État, la région et le bloc local se sont entendus sur ce que l'on appelle une convention de financement, c'était la troisième que nous passions et nous espérons la dernière. Y a-t-il des choses à ajouter ? Françoise ?

Madame Françoise MARHUENDA : Non, je disais que j'ai noté des montants du soutien à la Politique de la Ville parce que ça m'intéressait, on passe à 363 161 € pour la Ville des Ulis, c'est pas mal.

Monsieur le Maire : Oui, c'est bien.

Madame Françoise MARHUENDA : Et la dotation de solidarité aussi, j'ai noté 2023 et 2024 parce que je n'ai pas vu 2025 dans le tableau.

Monsieur le Maire : C'est bien le problème.

Madame Françoise MARHUENDA : On est d'accord, c'était bien un problème, je n'ai pas rêvé. Enfin elle a augmenté quand même nettement parce que l'on était à 303 057 € en 2023 et là nous sommes à 371 565 € en 2024. En 2025, ce sera la surprise.

Monsieur le Maire : J'avoue que... Vas-y, Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Pour 2025, j'ai esquissé quelques éléments en disant que ce sera sans doute un peu difficile. Pour ce qui est la Politique de la Ville, je n'ai pas parlé des montants tout de suite parce que c'est l'objet d'une prochaine délibération, celle qui est relative à la commission locale des charges transférées, la CLECT.

Monsieur le Maire : Juste pour vous dire parce qu'on me glisse dans l'oreillette que la convention sur les tarifs des équipements sera transmise par courriel.

Madame Annick LE POUL : Effectivement, pour la Politique de la Ville c'est plutôt une bonne nouvelle d'avoir ces 155 000 € en plus, cela correspond juste à l'augmentation du nombre d'habitants puisque nous étions à 5 400 habitants et nous sommes à 9 600 habitants. D'ailleurs je ne sais pas si les 518 habitants en plus ont été pris en compte, c'est à vérifier. Et ça ne prend pas en compte la

dégradation des finances tout simplement et des habitants parce qu'il y a aussi plus de paupérisation. Cela prend juste en compte l'augmentation du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire : Mais, on le dira tout à l'heure, il y a effectivement une grosse bataille au sein de la communauté d'agglomération pour que cette enveloppe soit réhaussée, il faut être clair. Nous avons obtenu gain de cause a minima même si ce ne sera effectivement jamais assez au vu des enjeux ; là-dessus on peut saluer notamment la pugnacité et le travail d'Annick sur ces questions, mais oui c'est une bonne nouvelle.

Madame Françoise MARHUENDA : Mais il y a une ville de plus aussi parce qu'il y a Chilly-Mazarin qui n'y était pas.

Monsieur le Maire : Oui, il y a effectivement une ville qui rentre dans la Politique de la Ville. Après dans le dernier contrat de Ville, il y avait Palaiseau qui avait des quartiers de veille et la disparition des quartiers de veille fait que Palaiseau sort du contrat de Ville, mais garde quand même...

Monsieur Lodovico CASSINARI : 20 000 euros, presque autant que le nouveau quartier de Chilly-Mazarin.

Monsieur le Maire : Ce qui nous pose des problèmes, nous avons eu de très gros débats parce que tu sais qu'il y a une nouveauté dans la Politique de la Ville, c'est l'apparition non plus des quartiers en veille, mais des poches de pauvreté, comme c'est appelé. Gros débats, la préfète les appelle des poches d'opportunités, la pauvreté ce n'est pas un gros mot, ce sont des secteurs identifiés en fragilité et nous en avons d'ailleurs aux Ulis qui ont été intégrés à la cartographie de la Politique de la Ville.

Madame Annick LE POUL : 3 200 habitants.

Monsieur le Maire : 3 200 habitants, donc on sait que la fragilité des habitants est réelle en dehors même des quartiers identifiés dans la Politique de la Ville, mais pour ces sujets-là en particulier. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Ce sujet des poches de pauvreté ou des quartiers en situation difficile, j'avais eu l'occasion d'en dire un mot au dernier conseil communautaire et le Président DE LASTEYRIE était d'accord avec moi, semble-t-il.

Monsieur le Maire : Semble-t-il. Voilà, un conseil communautaire somme toute très classique qui a respecté quasiment la jurisprudence Marhuenda, je crois, en termes d'horaires, on n'était pas loin. Comme d'habitude avant d'ouvrir l'ordre du jour, je sais qu'il y a des questions dans la salle, du coup je suspends la séance.

La séance est suspendue de 20h35 à 20h47.

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : On commence avec un premier point. C'est une motion, nous faisons attention maintenant à bien les mettre dans l'ordre du jour. C'est une motion et un vœu en soutien à Paul Watson.

Motion et vœu

Question n° 1

Motion de soutien à Paul WATSON

Rapporteur : Etienne CHARRON

Monsieur le Maire : Cher Etienne, je te laisse la parole.

Monsieur Etienne CHARRON : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

« Cela fait désormais plus de 100 jours que le capitaine Paul WATSON, fondateur de l'ONG Sea Shepherd, est détenu au Groenland et menacé d'extradition vers le Japon. Depuis son arrestation le 21 juillet 2024, une mobilisation citoyenne d'ampleur mondiale est en cours.

La Ville des Ulis se joint aujourd'hui à cette dynamique pour exprimer, sans équivoque, son soutien à ce fervent défenseur des baleines et de la biodiversité marine.

Depuis 50 ans, Paul WATSON poursuit une lutte pour la défense des océans et des espèces marines. Son travail a permis de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la préservation des espèces, spécialement menacées, en alertant, informant, mais également en s'opposant aux manœuvres illégales de certains bateaux – baleiniers.

C'est dans le cadre d'une de ses campagnes qu'il a été la cible d'un mandat d'arrêt international émis par le Japon, qui l'accuse d'être co-responsable des dommages et blessures à bord d'un navire baleinier.

À l'heure actuelle, son extradition vers le Japon n'a pas encore été prononcée par la justice danoise. Le 13 novembre, à Nuuk, la justice locale a de nouveau prolongé la détention de Paul WATSON jusqu'au 4 décembre.

La contribution de Paul WATSON à la lutte pour la préservation de la biodiversité est exemplaire. Le Japon, qui est à l'origine de la demande d'extradition, ne respecte pas le moratoire sur la chasse commerciale. Il relève du bon sens que ce sont bien ses pratiques de pêche à la baleine, illégales depuis 1986, qui doivent faire l'objet de condamnation sur la base du droit international, et non le combat mené par Paul WATSON.

Actuellement incarcéré au Groenland et sous la menace d'une extradition vers le Japon en raison de ses actions en faveur de la protection des baleines, Paul WATSON risque donc un procès à charge avec des conditions de détention indignes, comme l'a plusieurs fois dénoncé Human Rights Watch.

La Ville des Ulis, engagée dans une politique affirmée de transition écologique, se mobilise aux côtés de celles et ceux qui luttent au quotidien pour la préservation de notre biodiversité.

Considérant l'objectif d'une résolution diplomatique de la situation, le Conseil municipal des Ulis dénonce le non-respect par le Japon du moratoire commercial sur la pêche à la baleine et demande au Président de la République, au nom de la France :

- D'accorder à Paul WATSON la citoyenneté française en hommage à son dévouement et à son engagement exceptionnel en faveur de la préservation de l'océan ;*
- D'exiger auprès du Danemark l'abandon des poursuites dont Paul WATSON fait l'objet ;*
- D'exiger auprès du Japon l'abandon de la procédure d'extradition qui vise actuellement Paul WATSON.*

La Ville des Ulis exprime par ce vœu son soutien plein et entier à la personne de Paul WATSON :

- En le déclarant citoyen d'honneur de la Ville des Ulis ;*
- En affichant symboliquement son portrait en devanture de la Mairie. »*

Monsieur le Maire : Merci Etienne. Est-ce qu'il y a des demandes de complément ? Sarah.

Madame Sarah JAUBERT : Bonsoir à tous, désolée j'ai la voix un peu cassée. C'était juste un petit mot pour me féliciter de cette motion portée par la Ville, et alerter sur à quel point il est visiblement tentant pour différents gouvernements de recourir à la criminalisation du militantisme. Nous parlons ici d'un militantisme de bon sens, qui cherche à protéger notre bien commun, à protéger une espèce sensible reconnue qui est chassée en contradiction totale avec le droit international. Il est temps que toutes ces actions qui sont clairement en opposition avec le droit international cessent et il est temps que les militants qui essaient de garantir l'intégrité d'espèces protégées et de bien commun ne soient plus jamais menacés.

Monsieur le Maire : Pas d'autres observations ou questions ? Madame BEAN.

Madame Nathalie BEAN : En complément je peux inviter les gens à aller signer la pétition qui se trouve sur internet. Cherchez sur internet et vous trouverez.

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie. S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets aux voix ce vœu et cette motion. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup. On se fera un plaisir de relayer l'information.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires générales

Question n° 2

Adhésion à l'AMIF

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : On poursuit et je me permets parce que c'est la seule fois de la soirée où j'aurai la parole... tu veux dire un mot, Loïc, excuse-moi.

Monsieur Loïc BAYARD : Juste un mot parce que c'est marqué « en affichant le portrait en devanture » de mairie et je vois encore une fois que le portrait du président de la République est maltraité.

Monsieur le Maire : Monsieur MERIGOT, si vous voulez bien veiller à ce qu'il soit remis tout droit.

Monsieur Loïc BAYARD : Le portrait est tantôt absent, tantôt de travers.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord, ce n'est pas top, merci. Sachez que j'ai eu une discussion, il y avait deux présidents manquants et ils sont revenus, ce n'est pas les meilleurs malheureusement. Je me tairai sur celui-là, vous ne m'en voudrez pas, même si j'ai compris que ce n'était pas votre candidat.

Avant de vous parler de l'AMIF, nous étions en novembre et cela me permet de dire quelques mots, j'ai un petit badge que je tenais à arborer ce soir sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Je voulais juste rappeler que c'est un combat que nous menons, n'est-ce pas chère Rose-Marie, puisque vous en avez encore parlé récemment.

Notre ville est toujours tristement touchée par des violences intrafamiliales c'est-à-dire des violences à la maison et qui touchent en immense majorité les femmes de façon régulière. On peut voir le chiffre avec beaucoup de craintes quand on connaît le nombre de plaintes qui sont déposées et je crois que la Ville des Ulis est la mieux représentée de la circonscription de Palaiseau dans les plaintes

pour violences intrafamiliales. En revanche on peut aussi se dire, et on le voit, que les dispositifs d'accompagnement commencent à porter leurs fruits, il y a de la coordination à l'échelle départementale qui se fait et finalement ce chiffre de plainte, c'est ce que nous disent aussi les acteurs, notamment la police, montre aussi que maintenant et aux Ulis en particulier, on ose porter plainte.

Juste pour rappel, ce sont 3 femmes par jour qui sont victimes, qui parfois vont perdre la vie, qui parfois vont être poussées au suicide, parfois vont subir une tentative de meurtre ou de violence qui pourrait causer leur mort, cela fait 1 185 femmes en 2023 si je ne dis pas de bêtises et il est temps que nous soyons toutes et tous conscients de la catastrophe que nous vivons tous les jours dans nos foyers, mais pas que, et que cessent les violences sexistes et sexuelles. Comme nous sommes proches du 25 novembre et qu'une grande manifestation a eu lieu samedi dernier, cela me permet juste de remettre le focus là-dessus, mais je sais que cela fera l'objet d'un accord unanime de toutes celles et ceux qui se trouvent autour de cette table.

Du coup cela va aller très vite sauf si vous avez des questions, vous connaissez l'Association des Maires d'Île-de-France qui œuvre beaucoup actuellement à coordonner, former, accompagner. Oui, Sarah, nous avons voté la motion, merci de m'avoir interrompu. Figurez-vous que nous étions persuadés d'être adhérents et que nous ne l'étions pas forcément donc nous proposons d'adhérer en 2025. Vous connaissez l'association, je pense qu'il n'y a pas besoin d'en dire plus. Avez-vous des questions ou des observations ? Annick.

Madame Annick LE POUL : Effectivement, j'étais également persuadée que nous étions adhérents à l'AMIF parce que, par exemple, je participe à toutes les commissions politiques de la Ville.

Monsieur le Maire : C'est justement pour ça.

Madame Annick LE POUL : Donc j'étais étonnée.

Monsieur le Maire : Figure-toi que j'ai des amis, en l'occurrence des gens qui sont à l'AMIF qui m'ont dit « dis donc Les Ulis, vous participez beaucoup, mais vous n'êtes pas adhérents ». Je me suis dit que ça n'allait peut-être pas se voir, mais pour soutenir les actions de « lobbying » des élus, nous avons bien besoin en ce moment de nous regrouper et je sais que certains diront quelques mots notamment de ce qui s'est passé au congrès des maires, nous avons besoin de continuer à nous structurer, à faire du rayonnement, à faire connaître les Ulis dans cette association. Annick.

Madame Annick LE POUL : Et d'ailleurs, lors des commissions politiques de la Ville, il y a des auditions de personnalités qui nous apportent leur éclairage sur un certain nombre de dossiers, c'est très intéressant et c'est un vrai apport. Il y a même des agents de la collectivité qui ont participé à ces commissions. Il y a 12 commissions en tout à l'AMIF et je crois qu'Emilia a dû participer aussi, il y a aussi sur la prévention, des choses très intéressantes.

Monsieur le Maire : C'est une association que nous apprécions et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'adhérer.

Monsieur IDOUHAMD me l'a envoyée : la pétition est sur mesopinions.com. Je pense que si vous tapez « Paul Watson », vous trouverez vite.

50 € de l'heure, Mériam, on vient de me le dire et on vous l'envoie.

Je sou mets aux voix cette délibération qui, j'en suis sûr, ne fera pas grand débat. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 3

Délibération relative à l'adhésion au GIP MAXIMILIEN au 1er janvier 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : C'est l'heure du show PIANTONI que vous attendez toutes et tous. Cher Gilbert, la parole est à toi.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Affaires financières, question n°3, délibération relative à l'adhésion au GIP, groupement d'intérêt public, MAXIMILIEN au 1er janvier 2025.

Je suis toujours pour ma part très favorable à l'adhésion à des groupements d'achat, etc., de manière à mutualiser nos connaissances surtout dans un domaine qui devient de plus en plus complexe et de plus en plus prégnant.

Il vous est proposé ce soir d'adhérer au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN, c'est un groupement qui existe déjà depuis plusieurs années et qui permet d'introduire des clauses sociales dans nos marchés et aussi les achats durables, etc., c'est pour nous un élément d'appui pour conclure des marchés dans la légalité et surtout avec des options très favorables et très difficiles à introduire. Par exemple si on met l'égalité hommes femmes dans un marché public, ce n'est pas évident, ou des achats plus responsables, etc. Pour notre part, c'est une bonne chose que d'adhérer à ces groupements qui sont essentiellement du conseil.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville des Ulis au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN, approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN et son règlement financier en vigueur et autorise le maire ou son représentant à signer les documents, etc. Cela permet aussi de canaliser les subventions.

Monsieur le Maire : Des questions, des observations ? Je n'en vois pas. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 4

Délibération relative à l'autorisation donnée au maire de signer la convention en partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), les communes membres et la CPS

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Gilbert, tu gardes la parole.

Monsieur Gilbert PIANTONI : C'est un peu dans le même ordre d'idées, c'est une délibération relative à l'autorisation donnée au maire de signer la convention en partenariat avec la Fédération

Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, la FNCCR, les communes membres et la CPS. C'est un programme ACTEE CHENE et cela nous permet d'avoir l'appui, mais aussi d'avoir des subventions. Il y a une cotisation à verser et qui est progressive.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conventions de partenariat ci-annexées relatives à la mise en œuvre du programme ACTEE CHENE, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions sur le document ci-après.

Monsieur le Maire : Des questions, des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 5

Délibération relative à la subvention Close up à transférer à la Caisse des écoles d'un montant de 650 €

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, encore et toujours.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Question n° 5, délibération relative à la subvention Close up à transférer à la Caisse des écoles d'un montant de 650 €. Comme chacun le sait, nous avons participé au festival ciné Close up « ville, architecture et paysage au cinéma » qui s'est tenu du 5 au 12 novembre 2024. C'est l'entrée dans le classement de la Ville des Ulis pour plusieurs de ses bâtiments et structures au label « architecture contemporaine remarquable », nous avons les Millepertuis, le Bosquet et le Parc. Il y a eu une projection de films qui s'est déroulée dans le centre culturel, au cinéma Jacques Prévert pour ceux qui y sont allés avec des courts-métrages réalisés par des habitants des Ulis qui ont retracé un peu la ville.

Pour être en conformité avec le fonctionnement du cinéma Jacques Prévert et rentabiliser les entrées, la Caisse des écoles a financé au niveau de 650 € et la Ville des Ulis rembourse 650 €, après c'est remboursé à nouveau.

C'est tout ce que je voulais dire, simplement le conseil municipal autorise le versement d'une subvention à la Caisse des écoles à hauteur de 650 € afin de financer les places de cinéma dont ont bénéficié les jeunes Ulissiennes et Ulissiens, dit que les crédits nécessaires sont fournis et autorise le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Gilbert. Des questions ou des observations ? Non.

Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 6

Délibération relative aux admissions en non-valeurs et aux créances éteintes

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Gilbert, les admissions en non-valeurs et les créances éteintes.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Alors délibération relative aux admissions en non-valeurs et aux créances éteintes. Chaque année nous avons des créances que le trésorier, agent de l'État, ne peut pas recouvrer parce que les sommes sont trop faibles et surtout parce que les débiteurs sont défaillants et on ne peut pas les retrouver. Je fais peut-être une petite digression là-dessus, la Ville des Ulis ne détient pas elle-même la caisse c'est-à-dire que toutes les dépenses et toutes les recettes passent par le receveur municipal. Ce système permet de séparer l'ordonnateur, le maire, du comptable. Lorsque l'on émet un titre de recettes par exemple pour les cantines, cela est considéré comme encaissé, simplement si l'encaissement n'est plus possible, c'est l'État qui compense en matière de fiscalité. Là, l'État ne compense pas et au bout d'un certain temps on dit que la créance est irrécouvrable parce que l'on ne peut pas retrouver le débiteur et cela ne veut pas dire qu'il ne pourra pas être poursuivi s'il revient, ou bien la créance est éteinte c'est-à-dire qu'il n'y a plus de possibilités de récupération ultérieurement, par exemple si la personne morale a disparu.

Il est proposé au conseil municipal d'admettre la somme de 25 357 € en non-valeur, 1 253 € en créances éteintes, de procéder à la reprise de provisions à hauteur de 26 611 €, et de dire que les crédits nécessaires, etc.

Monsieur le Maire : Merci Gilbert. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 7

Délibération relative à la reconstitution des amortissements

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Gilbert, la reconstitution de nos amortissements.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Alors depuis quelques conseils municipaux déjà, nous nous rapprochons du comptable public et de nos services pour ajuster les provisions donc là aussi il y a encore quelques petits ajustements qui se font au niveau des provisions. C'est une opération qui n'est pas de trésorerie parce qu'il n'y a ni recettes ni dépenses, simplement une régularisation d'écriture pour remettre en harmonie le Trésor Public et nos comptes, mais aussi voir ce qui se passe au niveau de l'inventaire physique. Nous avons donc quelques ajustements et il est proposé au conseil municipal d'autoriser le comptable public à procéder à la régularisation des amortissements par une opération d'ordre non budgétaire pour la régularisation, etc. Vous avez toutes les sommes pour tous les comptes.

Monsieur le Maire : J'aime beaucoup le « etc. ». Des questions ou des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 8

Délibération relative à la Décision Modificative n°1

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Décision modificative, cher Gilbert, ça parle un peu de la Cité éducative, d'ailleurs.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Oui, lorsque nous votons le budget, en principe tout peut rentrer dans ce cadre-là, mais simplement en cours d'année il peut y avoir des événements exceptionnels qui ne sont pas prévus au budget. Le budget, je le répète à chaque fois, est un document prévisionnel dans lequel nous avons des ajustements à faire. Là, nous avons des ajustements très intéressants, un dans le cadre de la Cité éducative et l'autre dans le cadre d'une opération de mécénat.

La première est pour la Cité éducative dont mes collègues parleront plus intelligemment que moi. Cette Cité éducative a pour but d'obtenir pas simplement des subventions, mais aussi de travailler dans le système scolaire et de bénéficier d'une subvention très importante. Dans le cadre de la Cité éducative, il est proposé de faire une avance de 49 500 € et pour l'opération de mécénat Colt Data Centre, c'est le center entre l'usine d'ordures ménagères et le cimetière des Ulis, une opération de 24 000 €. De l'autre côté, on fait une dépense de 24 000 €, c'est une opération très intéressante et qui permet d'améliorer le niveau scolaire par Internet, de suivre des cours complémentaires, etc. Il y a aussi 5 000 € pour l'optimisation de la taxe sur la publicité extérieure. Vous avez tout le détail. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification n° 1 du budget principal détaillée avec section de fonctionnement 124 000 € et section d'investissement 0 €, de constituer une provision pour risques et charges de 20 500 € afin de pallier les défaillances de certains débiteurs. Tout à l'heure on a vu l'utilisation d'une provision pour créances douteuses, maintenant on reconstitue une nouvelle provision pour les prochaines créances de 24 000 €.

Monsieur le Maire : Pardon, excusez-moi. Je sais que dans cette décision modificative il y a le mécénat d'une entreprise de la zone pour proposer une plate-forme pour aide aux devoirs numérique, de soutien scolaire en ligne, le pôle éducatif s'est réveillé, c'est gratuit pour l'utilisateur final et cela permettra à quelques élèves de poser des questions en direct, tous les élèves de la Ville, du CP à la terminale, de bénéficier de ce dispositif. Vous êtes en train de faire vos devoirs, vous pouvez poser la question en ligne à un professeur qui pourra y répondre si vous avez besoin d'aide. Et c'est pendant trois ans, merci Hajer.

Des questions ou des observations ? Il n'y en a pas. Je soumetts donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 32 voix pour et 3 abstentions (Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD) .

Question n° 9

Délibération relative au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 et au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Gilbert, c'est l'heure de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui va avec. Je te laisse la parole.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Donc, il s'agit d'une décision annuelle pour autoriser les dépenses et recettes de la commune pour 2025. Le débat d'orientation budgétaire que nous allons entamer et qui se traduit par le vote sur le ROB, le rapport d'orientation budgétaire, s'inscrit dans le processus légal d'élaboration du budget de la commune que nous votons habituellement avant le 1^{er} janvier. De nombreuses communes votent en même temps que les taux. Aux Ulis, nous votons le budget avant de l'exécuter, c'est pour moi un signe de bonne gestion, mais également de bon sens. C'est d'ailleurs cette contrainte qui s'impose de par la loi au Parlement, sans commentaire pour l'instant. C'est beaucoup de contraintes pour ceux qui recherchent la perfection, mais c'est du prévisionnel donc merci à tous nos collègues et aux services qui ont accepté cette contrainte. Processus de dialogue démocratique formalisé dès 1992 puis précisé au fil des années, d'ailleurs pour faire toujours mieux dans l'information de nos concitoyens, ce ROB sera mis en ligne après le conseil municipal pour que chacun puisse le consulter. Je vais donc en faire une présentation succincte destinée à en donner le sens.

Notre base est notre programme électoral avec la profession de foi et les points d'étape, plus les contacts divers des réunions de quartier et de l'œil mensuel du maire. Une osmose permanente entre la population et la réalité vécue. C'est dans ce contexte permanent d'échanges et d'écoute avec la population que se prépare, s'ajuste et se vote le budget. Aujourd'hui nous arrivons à une étape formelle où le conseil municipal est amené à débattre de ces orientations, étant précisé qu'elles ne cessent d'être nourries sur la base d'une sensibilité de gauche humaniste, responsable et je dirais universaliste. Il suffit pour cela de regarder le sens des motions présentées au conseil, et je ne citerai que la dernière que nous venons de voter à propos de la protection de la faune marine, ceci va dans notre sens universaliste.

Cela étant, je suis adjoint aux finances et j'en reviens à mon corps de métier. Le rapport d'orientation budgétaire nous donne de façon précise et surtout lisible et compréhensible les évolutions des recettes, fiscalités, et de dépenses personnelles par exemple. En matière d'investissements nous précisons les grands chantiers envisagés et le coup d'accélérateur obligé en matière d'économies d'énergie. Les différents PPI, programmes pluriannuels d'investissement, ajoutent de la lisibilité dans le temps. Notre budget s'inscrit dans la durée et nous ne pouvons pas dire comme la Pompadour « après nous le déluge », il s'agit donc de maîtriser l'évolution de nos dépenses tout en optimisant nos recettes et en n'en négligeant aucune. Tous nos clignotants financiers sont actuellement au vert, à nous de les maintenir.

Une situation inédite au niveau national, les communes sont de plus en plus dépendantes financièrement de l'État. Progressivement ils se sont vu retirer la taxe professionnelle, celle-ci représentait plus de 50 % des recettes fiscales de la Ville des Ulis, et dernièrement la taxe d'habitation. L'État a donné des compensations et c'est lui qui en décide, alors nous sommes dans les mains de l'État soumis aux aléas de sa politique passée et présente.

Comment pouvons-nous décider que nous allons voter le budget avant le 31 décembre alors que nous ne connaissons pas précisément l'impact des décisions financières sur les communes qui seront décidées au niveau national ? Je voudrais répondre que nous c'est nous, et eux c'est eux. Il s'agit d'un principe d'orthodoxie financière peut-être, et de rigueur financière certainement. Le budget est un document prévisionnel, un cadre pour autoriser dès le premier jour de l'année les dépenses et les recettes de l'exercice, mais il ne s'arrête pas là, il faut piloter tout au long de l'année la bonne exécution des recettes et des dépenses pour en fin d'année ne pas avoir à constater une insuffisance

d'épargne voire un déficit. Et là je ne peux pas m'empêcher de regarder au niveau de l'État qui annonce un déficit abyssal, à tel point que la première préoccupation du budget 2025 est celle de rattraper ce déficit 2024 par des mesures restrictives.

À titre d'exemple, la baisse du fonds de compensation de la TVA de 16,4 à 14,85 % serait supprimée au titre de l'entretien des bâtiments publics de la voirie. Réduction des crédits du fonds vert. Hausse de 4 points de CNRACL, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, soit plus de 300 000 € pour Les Ulis. Au point de se demander si un pilote était dans l'avion en 2024 et au final, si tel était notre bon plaisir et que le quoiqu'il en coûte pouvait être une règle de conduite acceptable. J'en reviens au même constat : sommes-nous retournés au siècle de Louis XV où accessoirement sa conseillère, la marquise de Pompadour, lui disait « après nous le déluge » ?

Les priorités. Bien grandir. L'éducation, l'enfance. Le bien grandir avec un montant de dépenses qui a progressé de façon exceptionnellement importante ces dernières années, devrait garder son niveau.

Ville résiliente. La résilience écologique avec en particulier la suppression des îlots de chaleur devrait s'inscrire dans la durée en même temps que la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux, scolaires, administratifs, sportifs.

Cadre de vie. En plus de ce que l'on qualifie comme cadre de vie ordinaire, la propreté, la sécurité, nous devons faciliter une vie sociale conviviale, sortir du spectre de la ville dortoir où les habitants prennent le temps de se connaître et se reconnaître.

Dynamique citoyenne. La participation citoyenne, dossier éminemment difficile à mettre en œuvre, devrait s'améliorer notamment avec l'impulsion de notre Conseiller, Chabane. À une époque où les difficultés de tous ordres privatisent le service public, il se doit de rester fort, car c'est l'un de nos garants de notre cohésion sociale.

S'agissant de la fiscalité, pour cette année, il est proposé de ne pas augmenter le taux du foncier bâti. L'habitation privée représente 25 %, l'habitation sociale 18 %, le professionnel 48 %. Quant aux tarifs des services, le principe est celui de rester accessible pour tous, ce qui n'empêche pas de poursuivre le travail sur une révision tarifaire, celle des années passées ne pouvant être considérées comme une base intangible fixée dans le marbre et que l'on ne saurait modifier à la hausse ou à la baisse selon un certain pourcentage. Pour mémoire, le budget prévisionnel 2024 met en recettes 48,7 millions d'euros, 45,7 millions d'euros en dépenses dont plus de 29 millions d'euros de charges de personnel.

Une progression importante des dépenses d'activité en direction des habitants. À cela s'ajoutent les fluides, le chauffage, l'électricité. L'objectif premier est de maintenir la capacité financière de la Ville pour les années suivantes. Ceci est illustré par le vote d'un budget en équilibre par lui-même sans aller chercher dans les résultats de l'exercice précédent. Nous votons le budget et nous n'avons encore pas, bien sûr, le compte administratif qui permettrait éventuellement dans certaines communes de faire des compensations.

Dépenses de fonctionnement. Même niveau qu'en 2024 : 45,719 millions d'euros en 2024 et 45,880 millions d'euros en 2025. Le personnel entre dans le domaine de la responsabilité du Maire. Il faut tenir compte de l'évolution des tâches, un pilotage extrêmement délicat. Bon courage à Clovis, la critique étant tellement facile. Si je prends l'exemple de la Police Municipale, en 1977 il y avait 2 agents d'enquête, maintenant 18 au tableau des effectifs, et encore il semble que l'État souhaite voir

confier de nouvelles tâches au travers des compétences élargies des policiers municipaux. Le même constat pourrait être fait pour l'informatique.

Maintenant je vais vous parler brièvement des PPI, les plans pluriannuels d'investissement. Nous avons jusqu'en 2027 un global de 95 millions d'euros qui seraient répartis de la façon suivante : 8 millions d'euros en 2022, 12 millions d'euros en 2023, 12 millions d'euros en 2024 et 12 millions d'euros en 2025.

Cela se répartit ainsi et je vous donnerai quelques détails après :

- Bien grandir : 30 millions d'euros ;
- Moyens généraux : 22 millions d'euros ;
- Fabrique citoyenne : 13 millions d'euros ;
- Cohésion sociale : 4 millions d'euros ;
- Ville résiliente : 17 millions d'euros.

Simplement pour donner quelques éléments plus précis. Pour 2025, pour le groupe scolaire par exemple de Courdimanche, il y a 15 millions d'euros dont 3 millions d'euros en 2025. Aménagement des cours d'école, on a vu cela d'une part pour la qualité des cours d'école au niveau des élèves eux-mêmes, mais aussi les îlots de chaleur : on a 2,18 millions d'euros dont 430 000 € en 2025.

Les moyens généraux, les acquisitions foncières, sur Courdimanche on aurait 2 millions d'euros en 2025 sur les 7 millions d'euros prévus.

Fabrique citoyenne, on a la piscine et les gymnases, on a 6,2 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros en 2025.

Et la Ville résiliente, dedans on peut noter l'informatique avec 3,8 millions d'euros dont 800 000 € en 2025.

C'est juste pour vous donner une idée, mais on a le budget de cette année bien sûr et il s'inscrit dans la durée. Si on laissait faire, toutes les petites choses viendraient s'additionner et chaque service a besoin d'investissements, de petits investissements, de véhicules, d'ordinateurs, etc., mais il ne faut pas oublier que nous avons une ligne directrice avec de gros équipements à faire. Par exemple sur les groupes scolaires, nous commençons Courdimanche avec un budget de 15 millions d'euros et on en prend 3 millions d'euros dès 2025 et cela se poursuivra les années suivantes. On avait aussi par exemple les toitures pyramidales, je parle des anciennes qui ne sont encore pas terminées. Nous en avons encore cette année, je crois, pour 500 000 €. Tout cela nous permet d'avoir un partage de l'investissement courant qui devrait être pratiquement financé par l'amortissement et l'épargne, et les gros investissements qui sont financés par l'emprunt. Étant donné que nous sommes très peu endettés, nous pouvons encore emprunter, mais il y aura aussi des limites c'est-à-dire qu'il faut que l'on puisse amortir sur 12 ans, la durée de vie des emprunts.

C'est tout ce que je voulais dire pour ouvrir le débat.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Annick, Sarah.

Madame Annick LE POUL : Déjà merci Gilbert pour ce rapport très détaillé, et bien sûr aux services pour la qualité du document présenté. C'est un vrai rapport extrêmement clair, précis, détaillé et cela fait plaisir de lire ce document d'ailleurs même si ce que l'on y trouve n'est pas forcément ce que l'on souhaiterait.

Je vais plutôt m'exprimer sur le cadre général du PLF 2025. Un congrès des maires de la colère s'est clos la semaine dernière. Les élus locaux s'y sont bardés de l'écharpe noire en guise de contestation du sort que promet le gouvernement Barnier par une nouvelle purge sur les finances publiques

locales. Nous étions également avec Monsieur le Maire et nombre d'élus essonniers devant la préfecture de l'Essonne lundi dernier avec les mêmes revendications. Faire tomber l'écharpe tricolore n'est pas anodin pour des élus qui se battent pour la République au quotidien. Certains maires envisagent même de ne pas voter leur budget municipal pour protester contre les compétences transférées par l'État et non compensées financièrement.

Notre maison brûle, comme disait le Président CHIRAC - on a parlé de DE VILLEPIN, maintenant on parle de CHIRAC - et les élus locaux au contact de direct de leurs concitoyens ne peuvent pas regarder ailleurs. Une fatigue démocratique s'est emparée de notre pays et cet épuisement atteint les élus locaux. Un sur deux ne veut pas se représenter et pourtant le mot résistance n'a jamais eu autant de résonance dans un mandat local. Nous devons retrouver une autonomie financière qui nous a été volée au fur et à mesure des PLF précédents qui sont en décalage complet avec ce que vivent les habitants qui ne demandent que respect et dignité. Nous sommes au service et au plus près de ceux-ci grâce à nos services publics locaux et à nos équipements publics. C'est notre patrimoine commun, pas seulement le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, c'est important cette différence.

C'est dans ce contexte que nous devons élaborer le budget 2025. Dans le PLF 2025, ce n'est pas 5 milliards d'euros de contribution demandés aux collectivités, mais on avoisinerait plutôt les 11 milliards d'euros qui sont désormais dans la visée du gouvernement Barnier. Quand on entend le patron du MEDEF dire, je cite « la dette des collectivités oblige l'État à emprunter » : quel mépris et quelle méconnaissance des services publics et des finances des collectivités alors que la dette des collectivités est passée de 9,2 % du PIB à 8,9 % entre 1995 et 2023, elle a donc diminué, et que dans le même temps il y a 7 000 milliards d'euros de rente foncière en France. Par ailleurs, nous attendons également de voir les modalités de la modification de la taxe foncière qui doit intervenir en 2028, apparemment il y aurait une grosse refonte.

Les budgets locaux se tendent surtout face aux urgences qui s'aiguisent : sociale, climatique, démocratique. Tous les jours nous nous ingéions à trouver des solutions, à faire vivre la cohésion sociale et territoriale et à agir localement. Tous les jours nous faisons vivre la République et ses valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité auprès de nos concitoyens. La très grande majorité des investissements publics, soit près de 70 % des investissements hors défense, sont le fait des collectivités locales pour des équipements qui vont durer parfois jusqu'à 50 ans. Pour Les Ulis, une gestion financière saine et au plus juste nous permet encore de résister bien que le fonds de réserve de 2 % maximum pour participation au redressement des comptes publics devrait impacter notre budget de près d'un million d'euros.

Il y a aussi les autres mesures décrites dans le rapport : la diminution du fonds de compensation de la TVA et sa suppression envisagée, Gilbert vient d'en parler. La diminution du fonds vert entre autres, mais également la limitation des dépenses de fonctionnement à un taux inférieur de 0,5 point au taux d'inflation.

Je pense que notre projet politique va dans le bon sens à l'aune de ce que je viens de dire et maintient un cap décidé en début de mandat malgré toutes les difficultés énoncées et que ce maintien de service public de qualité face au défi budgétaire est une véritable gageure pour nos agents, qu'ils en soient remerciés pour l'exigence que nous leur demandons et qu'ils mettent en œuvre avec fidélité. Je ne vais pas détailler toutes ces mesures, car Gilbert l'a fait avec brio, mais elles sont tournées

vers le quotidien de chaque Ulissien, vers l'avenir de nos jeunes et de notre ville avec les enjeux climatiques qui sont devant nous.

Je ne peux pas faire l'impasse de vous dire deux mots sur le nouveau contrat de Ville avec les nouveaux quartiers qui sont entrés, le Maire nous en a parlé tout à l'heure, grâce à notre opiniâtreté avec les moyens supplémentaires générés bien que nous trouvions qu'ils ne sont pas forcément à la hauteur des besoins de la part de l'État principalement. Mais ne boudons pas cette avancée même si cela est le reflet de difficultés grandissantes pour une partie de notre population, car si ces quartiers sont rentrés en Politique de la Ville, c'est que malheureusement les finances des habitants sont en plus grande précarité qu'il y a encore quelques années.

Pour finir, nous méritons mieux, nous méritons le progrès économique, le progrès social, le progrès démocratique, une nouvelle autonomie fiscale et financière des collectivités aptes à un nouveau développement des services publics locaux. Nous méritons le progrès écologique et non pas seulement la régression permanente au gré des bouleversements du monde et des décisions prises unilatéralement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Annick. Sarah.

Madame Sarah JAUBERT : Merci. Moi je voulais remettre en lumière quatre points qui sont présents dans ce très bon rapport d'orientation budgétaire que vous avez tous pu consulter.

En premier lieu, la notion de dette grise de notre ville par rapport à nos équipements, que ce soient les écoles, les groupes scolaires, le bâtiment de la mairie, les équipements culturels ou encore les gymnases. Nous avons des bâtiments qui ont tous été construits dans les mêmes années avec les mêmes problématiques de passoire thermique et qu'il convient de rénover. Évidemment, on ne va pas pouvoir faire tout en même temps, mais à notre sens c'est une grosse casserole aux pieds pour notre ville. Nous nous engageons résolument sur cette voie avec notre plan détaillé dans le PPI de rénovation des groupes scolaires, c'est une première étape et cela va nous prendre un certain temps, mais il faut commencer quelque part.

Le deuxième point a été resouligné, c'est la stabilité financière de notre ville et la continuité avec de bons bilans, de bons comptes administratifs qui nous permettent malgré tout de mener les investissements que l'on a à faire. C'est dur, mais on va y arriver.

En troisième point, la projection d'une vraie solution pour pérenniser notre piscine. Vous le savez il y a eu des travaux de renforcement, d'étalement de la poutre centrale et il va nous falloir mener d'autres travaux pour pouvoir conserver un bâtiment qui soit exploitable dans les prochaines dizaines d'années et vraiment pérenniser le bâtiment pour la suite. Cela fait partie des choses que nous avons inscrites et que nous détaillons dans le rapport d'orientation budgétaire.

Enfin, la projection sur les suites à mener sur la réfection du quartier de Courdimanche. C'est effectivement un temps très long, qui nous paraît à tous trop long, mais nous tenons bon sur le sujet et nous avançons dans la direction de lancer début 2025 une déclaration d'utilité publique pour finaliser l'acquisition des parcelles du centre commercial. Comme nous l'avons annoncé en commission, nous présenterons prochainement les projections de l'étude qui a été menée sur ce centre.

Pour le reste, sur un cadre plus général, une fois n'est pas coutume, l'idée était de souligner l'absolu scandale de notre gouvernement qui prétend que les communes seraient responsables du dérapage financier alors que comme le soulignait Annick, la part de la dette des communes en pourcentage du PIB n'a pas augmenté alors que celle de l'État oui. Je sais que, chers membres de l'opposition, vous

êtes souvent agacés que l'on mette en avant la problématique nationale dans nos débats locaux, pourtant c'est bien un impact local fort que cela va avoir sur nos finances communales. Je voulais rappeler que les 60 milliards d'euros, la somme que le gouvernement cherche à récupérer sur notre budget national, c'est exactement le chiffre des cadeaux fiscaux consentis à son arrivée par notre cher président à ses amis. C'est le chiffre qu'il a fait perdre à la France chaque année, 60 milliards d'euros. Comme dirait l'autre et vous me pardonnerez l'expression « un pognon de dingue ».

Ces actions nationales ont des conséquences locales et à mon sens nous n'avons pas à payer, nous tous, nos services publics, nos communes pour ces cadeaux aux plus riches qui n'ont rien apporté au bien commun.

Monsieur le Maire : Bravo. Je souscris à tout ce que vous avez dit, en plus vous l'avez dit, comme dirait Kevin MERIGOT, avec la voix de Jeanne MOREAU. Avez-vous d'autres observations, questions, remarques ou demandes d'intervention ?

Monsieur Nicolas GERARD : Oui, bonsoir, j'avais quelques questions concernant la piscine notamment puisqu'elle semblait être au cœur des investissements cette année, mais aussi sujette à des investissements non négligeables pour l'année prochaine. J'ai presque envie de dire que l'on parle de 2,555 millions d'euros cette année, environ 550 000 à 600 000 € l'année prochaine : est-ce que cela s'arrête un jour ? Est-ce que l'on est sûr qu'après ce gros chèque encore, on va se sortir de cette piscine ?

Monsieur le Maire : Les chiffres, c'est dans le sens inverse, mais ce n'est pas grave, ça revient au même.

Monsieur Nicolas GERARD : L'idée, c'est oui ou non, à la fin de ce premier gros chèque, j'espère que c'est bien le dernier aussi, est-ce que nous aurons un équipement pérenne ? Est-ce que tous les désordres structurels seront corrigés ? Est-ce que nous n'avons pas d'autres surprises à venir ? C'est ma première question, je vous laisse répondre.

Monsieur le Maire : Oui, vous voulez peut-être tout décliner ? Je réponds d'abord. Sur la question de la piscine, vous dire que derrière il n'y aura plus de problèmes, je pense que quand ils ont construit la piscine, ils se sont tous dit la même chose. Il se trouve que nous avons eu un moment assez intéressant lorsque la Ville s'est vu remettre le label d'architecture contemporaine remarquable, comme vous le savez, toujours dans la même logique que la Fête de l'Humanité, cela a permis de montrer une autre image, une autre vision de ce qu'est la Ville des Ulis. Puisque la piscine même si elle n'est pas très fonctionnelle reste un très beau bâtiment, nous avons eu la surprise de voir débarquer Marc MIMRAM, l'architecte de cette piscine. Il pleuvait des cordes et le Maire de Villebon était présent et recevait aussi le label pour les châteaux d'eau. Nous avons eu la surprise de le voir arriver, en pleine forme, à la fin je suis allé le saluer et il m'a demandé comment allait la piscine. Je lui ai dit que c'était une catastrophe, il est tombé des nues ce que je trouve un peu étonnant. Il se trouve que comme il pleuvait, nous lui avons montré les photos des fuites qu'il y avait à ce moment-là.

En fait, ce qui s'est passé, c'est que pour la piscine chacun conviendra, toutes municipalités confondues, que l'on est allé de mauvaises surprises en mauvaises surprises. Depuis le début de ce mandat nous avons voulu avoir une stratégie, la première est de réouvrir en sécurisant les pratiques donc d'abord éviter le risque d'effondrement du faux plafond qui fait l'isolation thermique et acoustique de la piscine. On a revu tout le système de faux plafonds. Et là on a une intervention pour pouvoir pérenniser ce faux plafond et être le moins possible dépendant des problématiques

climatiques, il y a aussi la condensation, mais il y a la neige, pas beaucoup, la pluie un peu plus, le vent, etc. En fait les propositions que nous avons étudiées visent à refaire à l'identique le toit, mais en ayant un regard plus attentif sur les matières utilisées de manière que nous n'ayons pas à revenir dessus.

Concrètement, je peux vous donner deux choses. D'abord si nous faisons les travaux, nous aurons la garantie, comme à chaque fois que nous faisons des travaux sur une structure : c'est la décennale. Vous dire que ça tiendra 50 ou 100 ans, je ne peux pas. Par contre il est sûr que c'est un investissement qui n'a pas de logique curative c'est-à-dire qu'on ne sera pas à rafistoler, on va reprendre.

La bonne nouvelle c'est que l'on a repris contact avec l'architecte pour voir ce qu'il en pensait. Nous faisons attention quand même parce que nous n'allons pas demander à celui qui a créé le problème de trouver la solution, mais il a conçu une œuvre et il faut que l'on voie si ça correspond aussi à ce qu'il avait imaginé en termes de fonctionnalités.

Ensuite nous avons beaucoup challengé les entreprises qui travaillent avec nous sur ces questions pour essayer de tout envisager, y compris savoir si ce bâtiment peut tenir dans le temps, savoir s'il y a des problèmes de structure au sol, si les blocs de béton reposent bien. Vous savez que nous avons un effondrement du côté du parking, de la terre, le mur végétal qui faisait office de mur de soutènement. Il y a encore des erreurs qui ont été faites par le passé, c'est que l'on n'est pas intervenus immédiatement, on a laissé le truc et on s'est posé la question de savoir si le sol bougeait trop et si cela mettait en péril les grosses poutres en béton que nous avons. A priori non, c'est bien le toit qui pose problème.

On ne sera donc plus dans un investissement curatif ce qui veut dire que raisonnablement on peut penser que sur les problématiques de structure de toit que nous avons aujourd'hui, avec un renforcement aussi du bloc central, de la poutre centrale... On ne va pas la laisser comme ça, aujourd'hui la poutre rentre comme ça et il est clair que nous allons essayer de travailler sur une consolidation au centre de la poutre pour éviter qu'elle ne bouge trop avec les effets du vent, de la pluie ou autre.

Refaire le toit, renforcer et échanger quelques matières, on l'a fait également quand on a refait le faux plafond : nous avons mis des sabots au lieu de mettre des simples vis, grosso modo on a consolidé. L'idée est de reconsolider tout ça et de revenir à un bâtiment qui fonctionne, mais on s'était même posé la question, je vais être assez franc, de savoir, si ça ne tient pas dans le temps, s'il ne faut pas arrêter le bâtiment en disant que ce n'est plus une piscine et, ça va en faire sourire certains, se tourner vers l'Agglo pour en construire une ici avec les fonds de l'agglomération. On sait aujourd'hui qu'il y a des bassins nautiques provisoires qui ont pu être faits, on s'est posé la question d'un autre bâtiment communal d'envergure. En fait, aujourd'hui et c'est pour ça que la somme est conséquente, mais qu'elle ne représente pas la reconstruction d'une piscine à l'identique, nous restons sans doute dans la meilleure solution d'un point de vue investissement.

Je précise que le prix que l'on a fléché aujourd'hui c'est ce que nous annonce le bureau d'étude qui nous a accompagnés. Effectivement nous sommes sur quelque chose de conséquent qui va avoisiner 3 millions d'euros, je les ai là comme tout le monde.

Je pense que sous le mandat de Françoise vous avez déjà eu des investissements à faire, on en a eu à faire, par contre cette fois-ci on n'est plus sur une reprise, mais sur un renforcement donc normalement nous ne sommes plus sur une logique d'investissement curatif ou une reprise à

l'identique. On est vraiment sur le fait de reprendre l'idée et la consolider. Je pense que l'on peut raisonnablement aller vers ça, je ne veux pas jouer avec l'argent public et comme je vous l'ai toujours dit, sur l'investissement je tiens à ce que l'on soit très attentif à ce que ce choix donne aux futures générations la garantie d'un service public qui fonctionne et la piscine n'est pas un petit sujet. Je vous rappelle que notre commune, c'est un des plus faibles taux de savoir nager du département et pour une ville qui a une piscine comme la nôtre, c'est très en dessous de la moyenne. On a beaucoup payé la fermeture, on a payé très cher le Covid et nous avons un vrai travail pour renforcer ce qui est nécessaire aujourd'hui pour les uns et les autres, c'est-à-dire savoir nager. Je rappelle que pour les moins de 16 ans la noyade est la deuxième cause de mortalité en France.

Nous avons vraiment là-dessus de gros enjeux, nous ne faisons pas n'importe quoi et cela fera peut-être l'objet d'une communication très claire, vous savez que j'adore aller à la piscine pour expliquer ce qu'on va faire. Je ne manquerai pas d'expliquer où on va. Normalement, nous avons fléché une somme qui nous permet de refaire le toit en consolidant l'idée initiale et en réglant définitivement, je dis bien « définitivement » dans le respect d'une garantie décennale, les effets climatiques sur le toit. C'est vrai qu'aujourd'hui il est en mauvais état et cela explique en grande partie la fragilité de la structure d'isolation thermique et acoustique.

Première réponse, désolé d'être trop long comme toujours.

Monsieur Nicolas GERARD : Merci pour cette réponse, cela me semble être effectivement une bonne option que de comparer le fait d'abandonner le sujet initial et reconstruire une nouvelle piscine et le fait de continuer à investir. Je travaille dans l'ingénierie et on dit souvent que même une bêtise, j'utilise ce mot parce que nous sommes entre gens de bonne compagnie, mais ailleurs je dirais une connerie, on doit aller jusqu'au bout. J'imagine que ce n'est quand même pas une connerie parce que c'est un très bel objet et nous avons tout intérêt à tous points de vue à le maintenir, et je suis content d'entendre que l'analyse a été faite parce qu'on peut toujours se dire « plastiquons le bâtiment et redémarrons à zéro ». C'était pour la question de la piscine.

J'avais une autre remarque concernant les mentions que vous avez faites aux gouvernements actuel, précédent, etc., sur les orientations budgétaires précédentes et courantes. On entend très souvent les collectivités locales effectivement reprocher notamment au gouvernement précédent d'avoir supprimé la fameuse taxe d'habitation qui selon les collectivités locales leur apportait une autonomie financière, mon collègue a utilisé le terme tout à l'heure. De temps en temps pour être taquin, je dirais que l'autonomie financière, c'est quand même le fait d'aller chercher de l'argent dans la poche du contribuable, c'est quand même la conséquence directe.

Je reste tout à fait persuadé, et je suis probablement assez seul dans cette idée, que c'était une bonne idée d'enlever cette taxe d'habitation. Pourquoi ? Parce que tout d'abord, elle conduisait à des situations assez inégalitaires sur les différents territoires. Le fait que ce soit l'État qui trouve une compensation, qui la redistribue, ça ne me choque pas, mais je peux entendre que l'on a perdu sa dynamique financière, cette petite autonomie financière. Maintenant, j'ai eu dans mon passé la chance ou la malchance d'habiter dans des villes dans lesquelles parfois les municipalités précédentes avaient fait des investissements assez lourds, voire très lourds, et finalement on se rend compte qu'aller taper dans la poche du contribuable c'était la variable d'ajustement de tous les projets qui peut-être étaient mal réfléchis. Je n'en suis pas à dire qu'aux Uliis on ne réfléchit pas au sujet, ce n'est pas du tout mon propos. Il n'empêche que j'ai quand même cette impression, c'est la casquette de contribuable que je porte, pas forcément celle d'élu, et c'est certainement ma position d'élu

d'opposition qui me permet d'avoir cette liberté. Si j'avais des comptes à boucler, j'aurais peut-être finalement la même position que la vôtre. Aujourd'hui je me place comme contribuable et j'entends beaucoup de gens dire que l'on devrait remettre la taxe d'habitation ou un certain nombre d'autres taxes, on a eu un festival de taxes ces dernières semaines, c'était vraiment un concours d'imagination et d'innovation en matière fiscale. Je pense que beaucoup de gens ont tremblé, heureusement il semblerait que cela se soit quand même calmé. Si je voulais être taquin et je vais me permettre de l'être, j'ai cru voir un gouvernement de droite pratiquer ce que j'attendais de la gauche c'est-à-dire augmenter les impôts. Je m'étais dit « chic, un gouvernement de droite, on ne va pas toucher aux impôts », quelle surprise, pardonnez-moi.

Pour cet aspect, j'entends beaucoup toutes les collectivités locales dire qu'à la fois les gouvernements précédents, le gouvernement présent diminuent les dotations. Très curieusement et heureusement aussi, il se trouve que dans l'arrêté envisagé en 2024, si je ne me trompe pas, nous parlons d'épargne brute au niveau de la commune c'est-à-dire que malgré tout ce que l'on peut dire en termes de dotation qui a tendance à diminuer, il semblerait que nos comptes soient suffisamment sains et que finalement les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement ne soient pas si difficiles que ça à vivre. Arrêtez-moi si je me trompe.

Monsieur le Maire : Là, Monsieur GÉRARD, vous le savez, j'apprécie à chaque fois. D'abord vous avez tout à fait le droit de vous poser en contribuable. On a l'impression que c'est de l'argent que l'on enlève de la poche, mais c'est juste pour rappeler à tout le monde ce que c'est que la contribution, c'est pour créer les services publics et notre patrimoine commun. On ne prend pas dans la poche, on construit ensemble quelque chose. C'est très simple, on ne peut pas se payer un hôpital les uns et les autres, pour en construire un il faut que l'on cotise. C'est ça en fait le contribuable, on cotise pour avoir du service public.

Là où vous avez totalement raison, c'est lorsque l'argent pour lequel nous cotisons est mal utilisé. J'avoue que j'ai un peu du mal à me dire qu'aujourd'hui on va maintenir l'impôt le plus injuste de France qui reste quand même la TVA, vous payez la même somme quel que soit votre revenu, et à côté de ça on continue de faire des cadeaux fiscaux. Permettez-moi, mais le dernier gouvernement de gauche n'a pas été bien meilleur que les autres là-dessus, on fait des cadeaux fiscaux aux entreprises en attendant depuis à peu près 10 ans qu'elles créent de l'emploi. D'ailleurs c'est ce qu'elles nous répètent au quotidien. Créer de l'emploi est effectivement important parce que l'activité professionnelle apporte tout un tas de motifs, d'abord ça permet d'avoir un salaire et de quoi vivre, on appelle ça le pouvoir d'achat, mais c'est juste de quoi vivre. Deuxièmement, ça permet à des gens de s'épanouir professionnellement, de rencontrer du monde, vous connaissez le rôle social du travail.

Concrètement aujourd'hui créer de l'emploi comme il est aujourd'hui c'est-à-dire de plus en plus précaire, vous avez vu les contrats qui sont faits dans la grande distribution : on ne signe plus que des 29 heures. Pourquoi ? Parce qu'il y a des intérêts fiscaux à le faire. Sauf que les gens avec un contrat de 29 heures, comment font-ils pour manger à la fin du mois ? Je veux bien que vous disiez que le contribuable est inquiet, mais soyez inquiets sur une chose : aujourd'hui il y a toujours des impôts, il y en a qui sont très injustes, la TVA, et la taxe d'habitation était effectivement injuste. La supprimer sans avoir réfléchi à d'autres alternatives, y compris pour les collectivités, vous avez enlevé le rapport qui existait avec le contribuable et vous aimez justement savoir à quoi sert votre

argent, c'est ce que je perçois de ce que vous me dites. Là vous enlevez le lien direct qui existe entre un contribuable sur le territoire et le service public communal, c'est terrible.

Je ne suis pas totalement favorable à la contribution universelle territoriale que défend notamment l'Association des Maires de France qui soit dit en passant est constituée d'autant d'élus de droite que de gauche, plus d'élus de droite d'ailleurs. Concrètement, il y a derrière une vraie réflexion à avoir : d'abord il y a des principes de péréquation et en plus, je crois qu'il faut quand même se dire que l'on ne va pas avoir des impôts locaux qui à Neuilly-sur-Seine vont concerner beaucoup plus de monde parce qu'il y a un pouvoir de finance beaucoup plus fort qu'aux Ulis, donc il y a sans doute des mécanismes de péréquation à trouver.

En fait il y a un rapport direct avec le contribuable, sans être dans une logique de client ou de clientélisme, le contribuable voit et participe au service public communal et il participe à la création. Gilbert rappelle souvent l'histoire de Boris Vian : le contribuable a cotisé pour pouvoir créer des équipements publics qui aux Ulis nous permettent de bénéficier d'une salle de spectacle de rayonnement intercommunal voire plus, d'avoir une piscine comme vous l'avez dit tout à l'heure, d'avoir des équipements sportifs. C'est effectivement le contribuable, c'est notre capacité à cotiser pour le collectif. Je pense que la baisse d'impôts pour le contribuable, oui je suis d'accord, mais je ne vous ai pas entendu dire par exemple... vous avez dit que vous attendiez un gouvernement de droite qui baisse les impôts, c'est clair. Rassurez-vous, il baisse des impôts pour ceux qui aujourd'hui continuent d'accumuler de plus en plus de richesses, et ce, depuis 10 ans.

Je veux bien que l'on se dise plein de choses, mais dans la stratégie fiscale du gouvernement et de celui d'avant, il y a quelque chose d'incompréhensible ou alors de trop compréhensible. Pour vous qui êtes élu local, je ne comprends pas comment vous pouvez dire ce qui me fait sauter au plafond, que finalement ce n'est pas si grave. Mais je ne peux pas voter un budget en déséquilibre, on n'a pas le droit de faire ça. Si je vote un budget en déséquilibre, que se passe-t-il ? C'est la préfecture qui vient, qui prend notre budget et qui le fait donc : la culture ça ne sert à rien, ce n'est pas votre compétence régaliennne ; le CCAS, ce n'est pas votre compétence ; la cantine, ce n'est pas votre compétence ; le périscolaire, ce n'est pas votre compétence ; le centre de santé, ce n'est pas votre compétence. Là il n'y a pas de problème, on finit juste à entretenir nos écoles, on s'occupe de l'État Civil et plus rien y compris la police municipale ou les investissements sur la vidéosurveillance ou autre, tout cela on ne peut plus le faire si demain on voit un budget en déséquilibre parce que c'est l'État qui reprend la main et nous rappelle que l'on a des compétences régaliennes. Sauf que nous, municipalité actuelle, ce que l'on vous propose ce soir dans le rapport d'orientation budgétaire et dans le débat qui va avec, c'est de vous dire que l'on est capable de gérer y compris dans un contexte que tout le monde comprend, même si dire qu'il n'y a plus d'argent en France me fait sourire et de plus en plus.

On est capable d'équilibrer, aux Ulis on a toujours su équilibrer, toutes municipalités confondues et je rends hommage à celles qui m'ont précédé, cela a toujours été une ville dans laquelle on gère bien. D'ailleurs nous sommes une des dernières à être capables de faire notre budget avant le mois de janvier. Vous avez vu les efforts qui sont demandés, cela ne transparait pas, mais les efforts demandés pour les services et les agents, cela veut dire très clairement que quand on augmente le point d'indice, c'est très bien, mais si on ne le compense pas, on n'a plus de marge sur le recrutement, plus de marge sur les augmentations nécessaires que l'on pourrait appliquer à des agents méritants qui ont besoin qu'on leur file un coup de main. On n'a plus de marge pour recruter sur des métiers

sur lesquels nous n'avons plus la capacité d'être attractifs, je pourrais vous parler des peintres en bâtiment, des auxiliaires de puériculture.

Nous n'avons plus de marge, la réalité c'est que vous dites que ce n'est pas si grave, mais s'il nous manque un euro par rapport à ce que l'on fait là, soit on devra décider de vendre une école, je vais être franc et direct, parce que ce n'est pas un euro supplémentaire qu'on va nous demander, mais plus d'un million d'euros sans doute, ce qui nous obligera à repasser dans cette salle du Conseil pour expliquer ce que l'on va devoir supprimer. On ne peut plus, et la grosse différence avec une entreprise privée c'est que, quels que soient nos résultats, nous n'aurons pas plus d'argent. Même si on peut se réjouir que la dotation n'ait pas forcément plus baissé que ça, ce n'est d'ailleurs pas forcément ce qui est annoncé dans le projet de loi de finances, vous l'avez lu comme moi, vous savez ce qu'il nous réserve jusqu'à présent.

Concrètement avec le glissement vieillesse technicité, parce que les agents qui vieillissent ont forcément une rémunération supérieure, quand on nous demande augmenter de 4 points la cotisation pour la Caisse de retraite des agents de la fonction publique territoriale sans être compensés, qu'est-ce que l'on fait ? On prend une somme que l'on avait dédiée à peut-être l'augmentation des agents qui le méritent parce qu'on veut les garder, on veut leur garantir aussi le respect et la dignité de leur travail et on ne peut plus.

Demain la réalité c'est que si on enlève un euro à notre ville comme aux autres, on sera obligé de supprimer des services publics. Et là il y a quand même une grosse hypocrisie de ceux que vous soutenez sur ce gouvernement, c'est de dire que l'on nous décharge de plus en plus de compétences, ce que dit Gilbert est vrai sur la police. Vous le savez, quand je suis arrivé, d'ailleurs l'équipe municipale précédente disait toujours que j'allais supprimer la police municipale, sans forcément le dire, en tout cas il y a des membres de l'équipe qui disaient qu'on allait les désarmer. Quand je suis arrivé, je me suis posé avec eux et on a discuté. Aujourd'hui, je suis conscient que c'est un service public « nécessaire » à l'accompagnement de la police nationale donc on n'a pas supprimé, on a maintenu, on a entretenu, on continue à travailler sur des pistes d'amélioration, mais c'est une compétence régaliennne de l'État, c'est sa compétence, ce n'est pas à nous de faire ça. Fondamentalement, on s'est saisi, comme sur la santé, on demande aujourd'hui de faire de gros efforts pour rénover thermiquement ces appartements ou ces maisons.

Clairement, il faut arrêter les conneries, vous l'avez dit tout à l'heure. Le ROB de ce soir, on vous dit que l'on sait faire, il faut arrêter de cracher sur les collectivités, on est capable de faire un budget aujourd'hui qui permet de financer les investissements nécessaires et de faire tourner la boutique. L'idée c'est que pour l'ensemble des générations qui vont nous succéder, il y ait quand même aux Ulis un patrimoine commun qui tient la route, un service public qui répond aux enjeux de demain sur la transition écologique, sur l'éducation, etc., vous connaissez nos ambitions, mais on ne pourra pas continuer comme ça longtemps. Effectivement on y arrive avec les coupes, mais on a anticipé. Contrairement à MACRON, on n'a pas attendu que les JO passent pour travailler sur notre budget, on est en place, on n'a pas attendu pour mettre en place des ministres afin qu'ils travaillent sur des choses. Il y a un vrai travail qui est fait dans les collectivités et l'objectif de ce soir est de dire : bon sang de bonsoir, on ne pourra pas continuer si vous ne nous écoutez pas. Je ne demande même pas que les collectivités ne soient pas contraintes de participer à l'effort financier national, mais que l'on soit entendus et que l'on comprenne nos problématiques.

Je vais vous donner une autre problématique, demain on doit baisser nos dépenses de fonctionnement, concrètement, vous avez 92 % de la dépense RH qui va vers les emplois permanents, des gens qui sont en place et qu'heureusement on ne peut pas renvoyer, qui ne sont pas à la retraite, ils travaillent. Si demain on réduit les budgets à peau de chagrin, qu'est-ce qu'on leur donne comme travail ? S'il n'y a plus d'argent pour faire fonctionner les services, payer les factures d'électricité, ouvrir les équipements, ce sont des gens en place qui n'ont plus de travail, c'est un non-sens et on marche sur la tête. À un moment ou un autre, il va falloir que tout cela s'arrête, que l'on se pose, c'est ce que nous avons demandé avec les maires de France, toutes sensibilités politiques confondues. Nous l'avons tous dit, quand j'entends Le Maire nous dire que c'est à cause des collectivités, il n'a qu'à regarder les chiffres et visiblement il ne les a pas beaucoup regardés, je suis scandalisé. Non, à chaque fois que l'on fait des coupes, ce sont des choix extrêmement durs qu'il y a derrière notamment pour l'être humain, les gens en place. J'ai le souvenir de Mériam qui parlait du mal-être des agents, elle a raison, aujourd'hui il y a des agents qui tirent la langue financièrement, ils n'arrivent plus à acheter à manger. C'est vrai, on a de plus en plus d'agents de la fonction publique territoriale aujourd'hui qui nous disent qu'ils ont du mal à payer leur loyer, qu'ils ont du mal à payer à manger, qu'ils ne partent plus en vacances. On ne va pas y arriver, il va falloir un moment que tout cela s'arrête.

Vous voulez répondre, Monsieur GÉRARD.

Monsieur Nicolas GERARD : Simplement, je trouve toujours incongrue la comparaison entre le budget des collectivités locales et le budget de l'État. Il y a un certain nombre de compétences qui restent des compétences régaliennes qui nous sont imposées par, j'ai envie de dire, le monde extérieur à la France. Aujourd'hui, il n'a échappé à personne qu'il y a une certaine pression sur le maintien de la paix, on peut être fâché contre tout ce qui peut être fait dans ce sens-là, il n'empêche que ce sont des choses que nous subissons aussi tous puisque tout l'argent que l'on met pour nous protéger directement ou indirectement, c'est effectivement de l'argent qui ne tombe pas sur la Ville des Ulis pour tous les projets que vous avez en tête, bien sûr. C'était juste pour vous faire part de mon sentiment, je trouve assez facile le jeu des collectivités locale *versus* l'État et pour tout vous dire je regrette aussi de m'être abstenu d'avoir fait de la politique au moment où l'intégralité de l'État était aux mains du parti socialiste quasiment puisqu'il y avait un moment avec un gouvernement socialiste, un Président socialiste.

Monsieur le Maire : L'Assemblée, le Sénat et les collectivités.

Monsieur Nicolas GERARD : Les collectivités locales qui avaient totalement basculé. Je suis déçu, je n'ai pas écouté les discours que l'on adressait aux gens à cette période-là. Est-ce qu'il y avait cet antagonisme ou pas ? Cela devait être drôle, très sincèrement.

Monsieur le Maire : Il y avait et je n'ai pas de doute là-dessus. Je vous le dis sincèrement, je n'ai pas de mal à critiquer l'action de quelqu'un qui est du bord politique qui est le mien quand l'action n'est pas bonne. Évidemment que le gouvernement Hollande a fait des erreurs, il n'y a aucun doute là-dessus, aucun. Maintenant je trouve ça un peu facile de dire que la gauche n'a pas fait ça, sachant que la gauche est au pouvoir une fois tous les 15 ans. Très concrètement, vous parlez du budget, à un moment vous me dites que c'est facile de comparer et vous parlez du maintien de la paix, je suis d'accord avec vous, mais le principal vecteur de paix, ce n'est pas forcément toujours les militaires, ça peut être aussi la justice sociale.

La question est de savoir où vous mettez le curseur. Ce sont des choix politiques, il ne faut pas avoir peur de le dire, d'ailleurs la France, c'est bien connu, est un pays qui encourage et exporte des produits militaires et notamment des armes à feu, cela ne vous a pas échappé. C'est un peu particulier de dire que l'on fait de la dépense militaire et qu'en même temps on encourage la vente d'armes à feu, on ne va pas tourner en rond. Vous dites qu'il y a un jeu entre collectivités et État, mais qui l'a déclenché ? Je n'ai rien demandé, moi, à la limite vous me voyez critiquer régulièrement l'action du gouvernement parce que vous connaissez nos valeurs et nos engagements, mais quand je vois les maires de droite ou même ceux qui ont appelé à voter MACRON au premier tour qui sont vent debout contre le truc... il faut écouter, ce n'est pas nous qui avons déclenché « la guerre ».

Vous avez entendu les propos de Bruno LEMAIRE, est-ce que vous trouvez ça sérieux, franchement ? Un ancien ministre de l'Économie qui est en place depuis sept ans, qui avait les marges de manœuvre et qui dit « finalement on n'a rien pu faire et c'est à cause des collectivités ». De qui se moque-t-il ? Vraiment, de qui se moque-t-il ? On pourrait polémiquer pendant longtemps, en tout cas je salue votre propos et le courage de votre constance, je vous encourage quand même à revoir parce que la sémantique des collectivités contre l'État, on ne se fait pas la guerre, mais franchement à un moment... je demande juste que l'on soit entendus, pas à faire la guerre. Annick.

Madame Annick LE POUL : Juste pour répondre à Nicolas sur la paix, en 2023 on a quand même augmenté le budget de notre dissuasion nucléaire de 750 millions d'euros, donc on a dépensé 5,3 milliards d'euros sur cela alors qu'il faudrait plutôt travailler à un désarmement multilatéral de toutes les puissances nucléaires pour une vraie paix durable.

Pour revenir sur la taxe d'habitation et notre capacité à lever des impôts qui était quand même quelque chose d'historique pour les communes, il y a sur la table un retour envisagé, pas par tout le monde, d'une TH ou plutôt d'un levier fiscal avec l'idée d'une contribution plus équitable parce qu'effectivement la taxe d'habitation n'était pas équitable du tout. Aujourd'hui, le gouvernement n'est pas prêt à y aller, mais c'est quand même sur la table. Cela aboutira ou pas, je n'en sais rien.

Monsieur le Maire : Juste avant de passer à Lodovico, il y a quand même un truc qui ne va pas. Ce soir le gouvernement a l'air de dire, mais j'attends que ce soit confirmé, qu'il fait une concession à l'extrême droite en disant qu'il va baisser les montants qui étaient prévus pour les dépenses de l'aide médicale d'État, par contre il entend une demande de l'extrême droite qui est complètement débile d'un point de vue de santé publique. Si les gens qui viennent ici ne peuvent plus se soigner, on va avoir une augmentation des maladies qui ne sont pas forcément celles que l'on attend dans notre pays, c'est déjà un non-sens absolu, une concession à l'extrême droite, par contre des concessions aux collectivités, il n'y en a pas eu beaucoup. Excuse-moi, Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : C'était juste une petite remarque. Quand j'ai été élu conseiller municipal en 1995 pour la première fois, ce n'était pas vraiment mon domaine de compétence, mais j'ai regardé un peu les finances. Ce qui m'avait marqué, c'est que dans les ressources de la commune des Ullis, deux tiers étaient représentés par les impôts et parmi ces impôts, les deux tiers étaient représentés par la taxe professionnelle. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il reste comme impôts sur lequel nous avons un levier éventuellement ? La taxe foncière uniquement et c'est effectivement un levier qui est faible parce qu'un point de plus sur la taxe foncière, ça rapporte combien, Gilbert ? 100 000 €. Quand on parle d'autonomie et de lien entre les communes et l'État, c'est un élément qu'il faut prendre en compte.

Monsieur le Maire : Je sais que ces débats passionnent Madame MARHUENDA. Je vous propose quand même de les clôturer.

Madame Françoise MARHUENDA : Ce n'est pas ça, moi qui étais Maire, je vais reprendre votre terme, je trouve que c'est une énorme connerie d'avoir supprimé la taxe d'habitation. Je l'ai expliqué x fois entre autres à Villani à l'époque en leur disant « prenez la même somme et trouvez une autre façon ». J'ai vu une dame aux Ulis qui a pleuré dans mes bras en me disant « Madame MARHUENDA, je voudrais payer une taxe d'habitation pour me sentir concernée, être comme les autres ». On aurait mis une taxe pas chère du tout avec un maximum, peu importe, je ne vais pas donner de chiffres.

Monsieur le Maire : Si, donne un maximum.

Madame Françoise MARHUENDA : Non, mais il y a d'autres façons de calculer et de façon plus équitable parce que c'est vrai que cette taxe n'était pas très équitable. Donc je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit...

Monsieur le Maire : C'est entendu, mais je sais que l'exercice donne aussi une autre appréciation des choses, c'est évident. Je ne suis pas forcément un grand fan, mais il faut se pencher sur la contribution territoriale universelle qui a été portée par plusieurs parlementaires notamment écolos si je ne dis pas de bêtises. L'association des maires de France s'est saisie un peu de ce sujet, il y a matière à réflexion et de toute façon la question se pose à un moment ou un autre.

Bref, vous l'aurez compris et c'est le sens du propos, nous faisons un débat ce soir avec un rapport d'orientation budgétaire qui porte l'espoir que l'on soit entendu et que le projet de loi de finances ne vienne pas ponctionner de façon conséquente comme cela a l'air d'être le cas les finances des collectivités. Je répète que pour la Ville des Ulis, ce sont des pertes sèches avec l'adoption de ce projet de loi de finances qui pourraient dépasser 1 million d'euros voire 1,5 million d'euros. Clairement, ça nous ferait très mal, on devrait revenir ici avec des décisions à prendre. Je vous le dis juste comme ça, j'ai vu des maires dire avec beaucoup de désespoir « à un moment il va falloir que l'on dise aux gens quelle école on vend », pour être clair.

On s'arrête là. Un ROB de combat, avec des objectifs, une vision et je te remercie, je tiens à ce que ce mandat s'achève comme les autres se sont achevés, avec une gestion financière saine de la Ville comme tous les mandats de la Ville des Ulis.

Merci à vous, nous devons prendre acte de mémoire que le débat a bien eu lieu, et de fait il faut voter pour dire si le débat a eu lieu.

Je sou mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Le débat n'a pas eu lieu ? Des abstentions ?
Merci. Trois abstentions avec le pouvoir de Michèle et merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ par 32 voix pour et 3 abstentions (Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Michèle DESCAMPS)

Question n° 10

Délibération relative au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 septembre 2024

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Après Monsieur PIANTONI, Monsieur CASSINARI, ça rime en plus. On parle de CLECT, c'est parti.

Monsieur Lodovico CASSINARI : La délibération relative au rapport de la CLECT, ce n'est pas la première que je vous présente. Là il s'agit de la CLECT qui a eu lieu le 11 septembre 2024 pour laquelle différents points ont été traités : des investissements voirie, la médiathèque de Chilly transférée à la CPS, mais surtout la Politique de la Ville avec, comme cela a déjà été dit par Françoise et Annick, une augmentation des crédits affectés à la Politique de la Ville qui passent de 500 000 € à 693 000 €. Clovis a rappelé que ça n'a pas été facile d'obtenir cette augmentation. Effectivement, comme l'a dit Annick, cela traduit uniquement l'augmentation de la population concernée avec les quartiers Est.

Les chiffres se traduisent par 154 000 € de plus pour Les Ulis avec ce que vous avez dans les tableaux, 363 000 € en fonctionnement. N'ont pas été traitées du tout les questions liées à l'investissement qui vont faire partie du prochain PPI de la CPS.

Donc il vous est demandé d'approuver le rapport de la CLECT du 11 septembre 2024 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire : Excuse-moi, Françoise, tu disais ?

Madame Françoise MARHUENDA : « cinq mille cinq cent », il faut un « s » à « cent ».

Monsieur le Maire : Oui, dans la délibération. OK. C'est noté, merci, Françoise.

D'autres questions ou d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 11

Délibération relative à l'avenant n°1 lié à la cession de véhicules de la CPS suite au transfert de la compétence voirie

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : C'est un avenant sur le transfert de véhicules pour entretenir notre voirie à la communauté d'agglomération Paris Saclay. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, il y a eu transfert de la compétence voirie à la CPS. Normalement, tout ce qui concourt à cette compétence doit être transféré également. Visiblement il y a eu un petit oubli dans la convention de transfert et c'est pour rectifier ce petit oubli. Les véhicules divers et variés sont transférés à la CPS qui en a la charge, qui doit les remplacer, étant entendu que si jamais on reprenait la compétence, ces véhicules nous seraient rendus.

Monsieur le Maire : C'est pour ça que les véhicules logotypés « Les Ulis » sont logotypés « Paris Saclay » maintenant. Je pense que vous les voyez passer de temps en temps quand ils interviennent dans les différentes résidences.

Merci Lodovico. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Achats

Question n° 12

Délibération relative à l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes concernant la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, tu reprends la parole. Le titre est tellement long que je vais te laisser expliquer ce que c'est que cette délibération.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Tout d'abord le titre « Délibération relative à l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes ». En fait il s'agit comme souvent dans les précédentes délibérations, de mutualiser avec d'autres organismes les achats. Là, c'est une mutualisation qui se situe au niveau de la CPS à propos des travaux d'aménagement, de construction, de réhabilitation, etc., tous corps d'état. C'est aussi une manière d'être plus efficace et de ne pas faire peser trop sur nos services les recherches des meilleurs marchés parce que le travail est fait collectivement. Cela porte sur des travaux de revêtement de sol, peinture, cloisons, étanchéité, couverture, etc., cela porte essentiellement sur des petits marchés et pas sur des grosses opérations qui sont traitées d'une manière tout à fait spécifique. Cela facilite aussi la vie de nos services et l'efficacité des achats.

Il convient d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, etc., d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et des documents, etc. C'est donc sous l'égide de la CPS.

Monsieur le Maire : Merci Gilbert. Des questions ou des observations ? Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 13

Délibération relative au versement d'une indemnité financière exceptionnelle fondée sur l'imprévision pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans les restaurants scolaires, périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Gilbert.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Délibération relative au versement d'une indemnité financière exceptionnelle fondée sur l'imprévision dans les restaurants scolaires, périscolaires et extrascolaires. Nous avons signé une convention d'un marché avec la SOGERES pour la restauration scolaire pour

l'essentiel. Lorsque nous signons une convention, elle est signée dans des conditions particulières et il est prévu des indicateurs et notamment des formules de révision de prix pour tenir compte de l'évolution du marché. Il se trouve à présent que les formules de révision ont été dépassées par rapport aux prévisions de variation et que le marché ne pouvait plus être exécuté dans ces conditions. Donc il y avait obligation lorsqu'on fait une concession ou un affermage, il y a des conditions, et lorsque les conditions économiques sont trop différentes, il s'agit de renégocier et d'ajuster. Il y a eu une discussion entre nos services et le prestataire, la SOGERES et il en est ressorti que le meilleur moyen était de trouver un accord et que cet accord permet pour 50 000 € de satisfaire les deux parties, ou de les insatisfaire mais à un tel niveau qu'elles sont d'accord.

Le Conseil Municipal fixe le montant exceptionnel à verser à la société SOGERES à la charge de la commune à 50 000 € pour faire face aux augmentations exceptionnelles des matières premières, des matériaux et emballages, des transports et de l'énergie particulièrement amplifiées par le conflit ukrainien. Il autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents et précise que les crédits sont prévus.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je sais bien qu'un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès, mais cela m'étonne quand même un peu que les indices ne permettent pas à la SOGERES de rentrer dans ses frais. Je suis un peu dubitatif face à cet accord bien qu'effectivement, comme on dit, un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès.

Monsieur le Maire : Je suis assez d'accord et je sais qu'il y en a d'autres dans l'équipe qui partagent ce point de vue. Nous avons un vrai problème avec le prestataire et sa position, la problématique est qu'encore aujourd'hui nous sommes sur une compétence quand même assez essentielle. Je salue les efforts déployés par Madame MOHSNI pour trouver la fourniture d'une prestation de restauration scolaire dans nos écoles à long terme parce qu'on ne peut pas avoir ce type de relations contractuelles avec un prestataire. Il n'en reste pas moins que, comme tu le dis, et c'est mon avis pour le coup, il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Éducation et Enfance

Question n° 14

Versement d'une subvention de 5000 € au Réseau de Réussite Scolaire

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Monsieur LEVRAY.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Merci. Donc comme chaque année, la commune des Ulis souhaite soutenir le réseau de réussite scolaire, le RRS, par l'octroi d'une subvention.

Ces crédits seront utilisés pour la réalisation de projets dans les écoles classées en Réseau d'Éducation Prioritaire, le REP, sur la Commune c'est-à-dire 6 écoles maternelles et 4 écoles

élémentaires. Ces projets sont validés lors de comités exécutifs selon des objectifs pédagogiques fixés par le RRS. Les objectifs sont de construire son parcours vers la réussite, apprendre à vivre ensemble pour devenir un citoyen épanoui et éclairé, et ouvrir le réseau sur le monde. Pour l'année 2024, ces crédits s'élèvent à 5 000 €. Le collègue Aimé CESAIRE, à la tête du Réseau de Réussite Scolaire, a la charge de la gestion des crédits spécifiques accordés par la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de continuer d'aider nos écoles classées REP pour cette année encore. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, merci Guénaël. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Fabrique citoyenne

Question n° 15

Renouvellement du Conseil citoyen

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Chère Annick, le renouvellement du Conseil citoyen. Tu vas pouvoir nous parler de Politique de la Ville et je t'en remercie d'avance.

Madame Annick LE POUL : Merci, Monsieur le Maire. Avant toute chose, je voulais remercier pour leur investissement les précédents membres du Conseil citoyen dans les missions qui leur étaient confiées et qu'ils ont assumées parfaitement entre 2021 et 2024.

Effectivement nous avons procédé au renouvellement du Conseil citoyen des quartiers en Politique de la Ville puisque nous avons un périmètre plus étendu, on en a parlé depuis le début de ce Conseil. Un nouveau QPV a été créé dans le cadre du renouvellement des contrats de ville, engagement 2030, le quartier Est avec le Barceleau, la Châtaigneraie et Chanteraine, mais également les Amonts pour le quartier Ouest.

Les Conseils citoyens sont donc une émanation de la Politique de la Ville, ils ont été créés pour favoriser une démarche de construction avec les habitants bien que désormais dans ce nouveau contrat de Ville il n'y a plus d'obligation sur le formalisme de participation des citoyens. Dans la mesure où le précédent Conseil citoyen des Ulis fonctionnait plutôt très bien sur ce modèle, nous avons souhaité reconduire celui-ci dans son fonctionnement. Ils sont par ailleurs validés par le Conseil Municipal en l'occurrence de ce soir puis par le Conseil Communautaire et ensuite transmis à Madame la Préfète qui prendra un arrêté.

Le Conseil citoyen exerce son action dans le respect des principes généraux de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité, de souplesse, de pluralité, de parité, de proximité et de co-construction.

Le rôle du Conseil citoyen des Ulis dans le cadre du contrat de Ville de la CPS est de valoriser auprès des acteurs institutionnels l'expertise d'usage des habitants de ces quartiers. C'est un lieu de dialogue, de formation, de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants en leur

permettant d'être des citoyens actifs et en rendant possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire.

La participation du Conseil citoyen dans le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de Ville doit être transversale. Elle concerne tous les relais du contrat et tous les dispositifs pouvant y être liés : projet de renouvellement urbain, programme de réussite éducative, ateliers santé ville et bien d'autres choses.

Le Conseil citoyen participe à la définition de la programmation annuelle des actions conduites dans le cadre du contrat de Ville et à la dynamique du fonds de participation des habitants qui représente maintenant 9 600 € puisque nous avons 9 600 habitants à peu près en QPV. Il participe également aux instances de pilotage du contrat de Ville et aux instances institutionnelles pour que la parole des habitants soit légitimée et prise en compte.

Le Conseil citoyen des Ulis se décompose en deux collèges, un collège d'habitants issus des quartiers prioritaires Ouest et Est à parité et un collège d'acteurs locaux et associatifs intervenant dans ces quartiers en favorisant la représentativité de chaque résidence au sein des deux QPV Est et Ouest. Le Conseil citoyen a un mandat fixé à deux ans soit de 2024 à 2026 et devra mettre à jour en son sein le règlement intérieur qui s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de Ville.

Le renouvellement du Conseil citoyen des Ulis est organisé en plusieurs étapes de recensement des candidatures via un appel à candidatures lancé en juin 2024 et relayé par différents moyens de communication sur le site de la Ville, par le biais du VAU, par des petites affichettes mises dans les différents équipements de la Ville. Puis une recherche spontanée de candidats potentiels par les membres actifs du Conseil citoyen précédent, et je salue d'ailleurs la présence d'une éminente conseillère du Conseil citoyen, Pierrette, qui est avec nous.

Dans une démarche de transversalité entre les différentes instances de participation de la Ville et d'interconnaissance, l'annonce des candidats au Conseil citoyen a été effectuée par le Conseil Municipal des Enfants en présence des élus municipaux et de la déléguée du Préfet. Les candidats retenus ont fait l'objet d'une présentation publique à l'occasion du forum des associations de septembre.

Dans le cadre de ce renouvellement, les membres actifs du précédent Conseil citoyen, les forces vives, ont été retenus d'office en qualité de membres reconduits. Le collège d'habitants ainsi que celui d'associations et d'acteurs locaux se compose respectivement de 22 habitants et 6 acteurs locaux. La liste des membres nouvellement désignés se trouve à la fin de la délibération. Félicitations aux nouveaux et anciens élus qui ont d'ailleurs déjà commencé à travailler depuis leur nomination puisqu'ils ont déjà participé à plusieurs diagnostics en marchant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le renouvellement du Conseil citoyen dans le cadre du contrat de Ville engagement 2030 composé de 28 membres répartis en deux collèges : un collège d'habitants et un collège d'associations et d'acteurs locaux, de valider la liste des membres du Conseil citoyen, d'autoriser le Maire et de demander à la Préfète la validation desdites listes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Annick, pour cette présentation complète. Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Je vous remercie. On me fait signe que l'on vous voit moins parce qu'il y a une très belle plante, cela me permet juste de faire un coucou aux agents des serres qui nous ont fait ça avec un magnifique téléphone que certains ont eu la joie d'utiliser.

Bref, s'il n'y a pas de questions, je meuble le débat et du coup je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Oui, nous devons renouveler donc nous validons, nous autorisons et nous approuvons. Cela passera en Conseil Communautaire et après il y aura l'arrêté préfectoral. Merci, Annick, pour tout le travail que vous faites en Politique de la Ville, je crois que l'on peut se targuer d'avoir un bon mandat de ce point de vue même si les enjeux sont énormes.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Prévention et Accès au droit

Question n° 16

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Rose-Marie BOUSSAMBA

Monsieur le Maire : Ma chère Rose-Marie, tout à l'heure j'ai ouvert la voie à cette discussion, c'est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La parole est à toi.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Bonsoir à toutes et tous. Comme tous les ans au mois de novembre à la suite de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, nous vous présentons le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de notre collectivité.

Vous avez reçu ce rapport avec les différents dossiers préparatifs à ce Conseil et j'espère que vous avez pris le temps de le consulter et mieux, de le lire. Je ne vais donc pas vous en faire un résumé, mais simplement vous en parler rapidement.

Notre municipalité s'est engagée depuis son élection en 2020 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet engagement s'est concrétisé depuis 2021 et notre rapport s'est progressivement enrichi de toutes les actions qui ont été menées dans notre collectivité, mais aussi dans nos écoles et pour nos habitants et nos habitantes.

Ce rapport présente un état des lieux à la fin de l'année 2023 et vous décline aussi les projets réalisés et en cours de réalisation en 2024. L'égalité entre les femmes et les hommes est un long combat, il est important de combattre les stéréotypes, les préjugés ainsi que tous les types de violences présents dans tous les domaines de notre société. Nous agissons au sein de notre collectivité auprès de nos agents afin de prévenir tous les comportements qui pourraient conduire à des discriminations liées au genre ainsi qu'à toute forme de violence sexiste ou sexuelle. Des actions de sensibilisation sont proposées et menées dans nos différents services afin que nos agents et agentes puissent réfléchir et modifier des comportements qui jusqu'à maintenant ne semblaient pas être d'ordre sexiste.

Le 25 novembre a eu lieu la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en France, Clovis notre Maire en a parlé tout à l'heure. 122 femmes sont mortes cette année, victimes de violences conjugales. Dans notre Ville des Ulis, des femmes sont victimes de violences et ont besoin d'être accompagnées dans un parcours souvent difficile, 20 femmes l'ont été depuis la mise en place de notre dispositif. Nous avons mis en place un groupe de travail avec tout un réseau de partenaires

institutionnels et associatifs, et un dispositif d'aide fonctionne pour accueillir et accompagner les victimes. Nous avons édité un guide du droit des femmes qui s'est enrichi ensuite avec des dispositions pour les enfants, il est devenu un guide du droit des femmes et des enfants. Nous étendons donc cet accompagnement à celui des enfants, eux aussi sont des victimes de violences intrafamiliales. Comme nous l'avons fait pour les violences conjugales, des formations sont actuellement assurées pour des agents et des associations partenaires.

Enfin, on ne peut pas parler d'égalité sans penser à celles et ceux qui seront des femmes et des hommes de demain. C'est en commençant à aborder ces questions d'égalité très tôt que les comportements pourront évoluer et être modifiés afin d'arriver à une égalité réelle et de ce fait faire diminuer, on peut même rêver, disparaître les violences.

Nous avons entrepris depuis plus de deux ans des actions de sensibilisation et d'éducation à l'égalité pour nos élèves de la grande section de maternelle jusqu'au collège, et pour les enfants et les jeunes qui fréquentent nos accueils de loisirs et accueils jeunes. Les interventions sont déclinées en fonction de l'âge des élèves, des enfants et des jeunes.

Je pourrais vous en parler encore longtemps, mais prenez le temps de lire ce rapport si vous ne l'avez pas encore fait. Vous avez différentes parties, vous avez surtout une partie très importante sur des données chiffrées, des tableaux qui parlent un peu de la représentation entre les femmes et les hommes dans les différents secteurs de notre collectivité, c'est très intéressant. Je vous demande donc ce soir de prendre acte de la présentation de ce rapport. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Rose-Marie et merci pour le travail que tu effectues avec les services, les associations, les acteurs. Sur ce sujet, nous avons eu l'occasion d'en parler récemment et c'est vraiment un plaisir, pas un plaisir, en tout cas une vraie fierté de voir que les choses avancent, certainement pas assez vite d'ailleurs, mais elles avancent quand même.

Des questions ou des observations ? Des remarques ? OK. C'est une prise d'acte, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous prenons acte à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL Prend acte : À L'UNANIMITÉ.

Sports et loisirs

Question n° 17

Conditions Générales de Vente pour la piscine des Ulis

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Cher Koko MENSAH, nous changeons les conditions générales de vente pour la piscine, veux-tu nous expliquer pourquoi ?

Monsieur Koko MENSAH : Alors, cette délibération concerne la vente en ligne des tickets de piscine. Dans le cadre de la commercialisation des billets pour la piscine des Ulis et de la création d'une plateforme de vente en ligne dédiée aux activités aquatiques sur le site internet de la Ville des Ulis, il est essentiel de définir des conditions générales de vente. Celles-ci préciseront les droits et les obligations des deux parties, à savoir la Ville et les usagers, concernant l'achat d'entrées pour la piscine.

Les modalités d'achat des entrées sur les deux canaux de vente (site de vente en ligne et guichet).

Les conditions générales. Les conditions générales de vente suivantes régissent l'accès et l'utilisation des services de la piscine des Ulis en précisant les droits et les obligations des usagers. Ces conditions sont affichées à l'entrée de l'établissement et à l'accès à tous les contrats d'abonnement. Tout détenteur d'un droit d'entrée est considéré comme ayant pris connaissance de ces conditions et les ayant acceptées avant tout achat. La direction de la piscine des Ulis se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Les modifications entreront en vigueur dès leur affichage.

Pour cela, je demande au Conseil Municipal d'approuver les conditions générales de vente des billets pour la piscine des Ulis, telles que présentées en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des modifications aux conditions générales de vente des billets pour la piscine des Ulis. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci Koko. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 18

Liaison aérienne électrique à 225 kV St Aubin-Montjay-Villejust et Élancourt Montjay-Villejust - Convention de servitudes pour le renouvellement de trois supports existants

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Sarah, le mot de la fin sera pour toi.

Madame Sarah JAUBERT : Je vais vous parler de la liaison aérienne électrique à 225 kilovolts entre St Aubin-Montjay-Villejust et Élancourt Montjay-Villejust. En gros il s'agit des lignes à haute tension qui passent le long de la Queue d'Oiseau, Domaine des Ulis, la chaufferie, la résidence Windsor, entre ces résidences et la voie rapide. En fait il s'agit de trois pylônes qui présentent des signes de vieillissement, il y en a certains qui sont complètement rouillés et qui doivent être remplacés entièrement et d'autres qui doivent être repris au niveau de leurs fondations. Ces pylônes sont implantés sur des parcelles qui appartiennent à la Ville et du coup il est nécessaire d'établir une convention de servitude pour autoriser RTE, le réseau de transport d'électricité, à procéder à ces travaux. Dans cette servitude, il y a l'intégration d'une indemnité qui représente 12 428 € qui seront versés à la commune.

Il est donc proposé d'approuver la signature de la convention de servitude avec RTE pour le renouvellement ou le renforcement des supports 138, 135, 134 de cette liaison électrique, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents, de charger l'étude de Maître Poirier d'assister la Ville pour procéder aux formalités relatives à cette cession, et de rappeler que la Ville des Ulis ne souhaite pas d'augmentation de la puissance ni de renforcement des lignes existantes de transport d'électricité à très haute tension traversant le territoire communal. C'est dans l'idée que l'on ne ramène pas une puissance plus forte sur la suite de la ligne en direction de GOMETZ et dans l'idée d'éviter l'expansion et le déploiement plus important notamment des *data centers* qui sont déjà bien présents sur notre territoire.

Monsieur le Maire : Oui, Annick, après j'aurai deux ou trois mots à dire.

Madame Annick LE POUL : J'ai juste une question, c'est peut-être une question ridicule, mais comme je n'y connais pas grand-chose : est-ce qu'il n'y aurait pas eu la possibilité d'enfourer ou est-ce que la puissance est trop forte pour que ce soit le cas ?

Madame Sarah JAUBERT : C'est possible, mais ça coûte très cher.

Monsieur le Maire : Parmi les pistes que l'on a ouvertes il y a peu de temps avec d'autres élus de la communauté d'agglomération, il y avait l'idée de faire participer les centres de données, les *data centers* aux frais d'enfouissement parce que ce sont de gros consommateurs d'électricité en particulier des services de RTE. C'était surtout l'indemnité que je trouvais dérisoire, et je crois que nous avons donc longuement travaillé sur le caractère définitif, c'est cela ?

Madame Sarah JAUBERT : Le caractère non permanent et révisable au moins tous les ans.

Monsieur le Maire : Comme il y a marqué « définitif » dedans...

Madame Sarah JAUBERT : On l'avait retiré.

Monsieur le Maire : C'est sur mon truc. Pouvez-vous vérifier que dans la délibération qui passe ce n'est pas marqué ? Je voulais vraiment que l'on fasse attention au versement d'une indemnité forfaitaire, et pas forfaitaire et définitive. OK, sur la mienne c'est encore marqué définitif donc j'avais un doute. En clair, je ne veux pas qu'on se limite à ça, je considère que c'est une somme dérisoire et d'ailleurs à la base il y a zéro, et ils voulaient nous dire que c'était une fois. On ne sait pas de quoi demain est fait et je pense que... Étienne.

Monsieur Etienne CHARRON : Je disais que si c'est enterré, nous n'avons plus la servitude et qu'elle peut nous payer un stand à la Fête de l'Humanité.

Monsieur le Maire : Je reconnais bien là Monsieur CHARRON et ses provocations de fin de Conseil. Monsieur GERARD.

Monsieur Nicolas GERARD : On s'était vraiment retenu de la faire, celle-là.

Monsieur le Maire : Sur cette dernière délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Avant de clôturer la séance et de laisser peut-être le public prendre la parole s'il le souhaite, nous avons fini l'ordre du jour et je voulais juste partager avec vous une bonne nouvelle sur le concours de pitch qui est organisé par l'Agglo Paris Saclay, l'Adie, Allianz et Welcome in Paris Saclay, la SPL partenaire entreprises de l'agglomération, qui permettait de mettre en lumière des talents du territoire issu des quartiers Politique de la Ville. Évidemment, vous n'en doutiez pas, c'est une Ulissienne qui a remporté la médaille d'or, c'est Madame Nebia ALIYOU que chacun connaît, en tout cas je vous encourage à regarder sa page sur Instagram, c'est un artisan de couture qui crée un certain nombre de produits. Sa page Instagram c'est *nebiboo_creations* pour celles et ceux qui ont l'habitude, on la voit souvent passer. C'est très joli et c'est évidemment une habitante des Bergères, tout à fait. Je voudrais vraiment la féliciter et lui souhaiter le meilleur dans la poursuite de ses projets. On l'adore, on l'encourage et en plus on est très content parce que c'est une médaille d'or méritée.

La séance est suspendue de 22h36 à 22h47, puis levée à 22h48.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA, Conseillère déléguée au Plan de Réussite Éducative, au Péri-scolaire et à l'Égalité Femmes/Hommes, désignée secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :



Les Ulis, le : 19 décembre 2024

Le Maire des Ulis



Clovis CASSAN